

# LE JOURNAL

cap excellence  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES VILLES DES ABYMES, DE BAIE-MAHAULT ET DE POINTE-À-PITRE

[www.capexcellence.net](http://www.capexcellence.net)

n°10 - octobre 2023



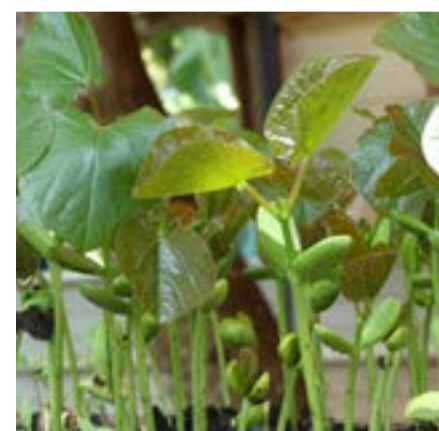
**REUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
de Cap Excellence



**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE**  
de Cap Excellence



**UNE VISION.  
UNE AMBITION.  
UN PROJET !**



**PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLE**



**LE PROJET DE TERRITOIRE**  
de Cap Excellence



**MAITRISER LES RESSOURCES FONCIÈRES**  
de Cap Excellence





# L'AGROPARK CARAIBES EXCELLENCE, UN EQUIPEMENT AU SERVICE DE LA GUADELOUPE



## QUELQUES CHIFFRES CLÉS



**DÉBUT DES TRAVAUX 2023**  
**LIVRAISON DES PREMIERS EQUIPEMENTS 2024**

## LES PARTENAIRES FINANCIERS



# LE PROJET : CAP EXCELLENCE, TERRITOIRE DURABLE

Au mois de décembre 2022, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le Projet de Territoire de Cap Excellence. C'est un moment important dans la vie de la Communauté d'agglomération. Le moment où nous nous projetons ensemble dans l'Agglomération, où nous décidons de notre feuille de route de ces prochaines années et où nous nous donnons les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

Le Projet de Territoire de Cap Excellence a été élaboré dans un contexte adverse ; les crises multiples qui nous ont affectées ces dernières années – qui se prolongent pour certaines, et se combinent aujourd'hui avec d'autres – ont souligné l'urgence pour notre territoire de suivre des orientations claires et de procéder à des arbitrages courageux. Le vieillissement de la population guadeloupéenne, la très forte réduction dans la disponibilité et l'utilisation des énergies fossiles, l'augmentation du niveau de la mer et la multiplication des événements climatiques extrêmes induits par le changement climatique, les nouvelles formes de coopération, mais aussi de compétition entre acteurs pour concevoir et déployer les politiques publiques... Tous ces éléments ne sont plus des hypothèses de travail. Ce sont désormais des certitudes, si ce n'est des réalités bien palpables et souvent douloureuses.

Il nous faut urgemment repenser en profondeur notre modèle de développement, remettre en cause la logique d'une croissance infinie dans un monde aux ressources finies et d'une économie qui creuse toujours plus le fossé des inégalités.

C'est pourquoi nous devons engager, dès aujourd'hui, les transitions nécessaires pour faire face à ces nouveaux défis qui engagent la pérennité de nos territoires.

Notre Projet de Territoire pose une ambition centrale de transition écologique pour l'Agglomération et d'évolution vers un nouveau modèle de développement endogène durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Il est clair aujourd'hui que nous ne pourrons y parvenir qu'en envisageant les interactions entre les enjeux développementaux et les impacts multiples des actions que nous mettons en œuvre ; les projets ne sont pas qu'économiques, environnementaux, sociaux ou culturels. Ils doivent être appréhendés de manière globale et systémique.

C'est cette logique intégrée qui a présidé à l'élaboration de notre Projet de Territoire et que je souhaite instiller aux stratégies dont j'ai la charge. C'est là ma conception de l'action publique, qu'elle soit à l'échelle communale ou intercommunale. Il nous faut moderniser les politiques publiques locales pour gagner en efficacité et répondre aux besoins de notre territoire et de notre population !

Soucieux que ce projet soit véritablement partagé avec tous, j'ai tenu à ce que nous fassions la part belle à la concertation dans son élaboration. Notre Projet de Territoire intègre largement les contributions des acteurs de la gouvernance locale – citoyens, associations, syndicats, partenaires publics et privés – et place ainsi la population et ses attentes au cœur de notre feuille de route.

Que tous ceux qui ont accepté notre invitation à participer soient ici publiquement remerciés du temps et de l'énergie qu'ils y ont consacrés !

Car le travail ne s'arrête évidemment pas aujourd'hui. D'aucuns diraient qu'il ne fait que commencer.

Les ambitions que nous affichons ici doivent se traduire en actions et le fait que le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) signé avec l'Etat soit adossé au Projet de Territoire constitue déjà une première reconnaissance de cette opérationnalité immédiate.

Nous serons, au terme de l'horizon temporel que nous nous sommes fixés, comptables des réalisations – et surtout des non-réalisations – de Cap Excellence. C'est la raison pour laquelle il nous a paru opportun de doter le Projet de Territoire d'outils de sélection et de priorisation des projets, mais aussi d'un dispositif de suivi, d'évaluation et de révision, qui nous permettra de nous assurer que nous restons dans la bonne direction.

Bien sûr, ce nouveau cadre de référence bouscule nos habitudes, notre façon de faire, mais je ne doute ni de la volonté, ni de la capacité du personnel politique et administratif à embrasser pleinement cette démarche de progrès. Il en va de l'avenir de notre Agglomération !



*Il nous faut garder le cap, y compris en pleine tempête !*

**Éric JALTON**  
Maire des Abymes et  
Président de Cap Excellence



# LE JOURNAL



LES ABYMES  
POINTE-À-PITRE  
BAIE-MAHAULT

18 boulevard Légitimus  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél. : 0590 68 92 92 • 0590 68 92 93  
Fax : 0590 68 92 94  
©Tous droits réservés  
www.capexcellence.net

f Communauté d'Agglomération Cap excellence  
in : Communauté d'Agglomération Cap excellence  
X : @agglo\_capex @ : agglocapex

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Éric JALTON

COORDINATION  
Jocelyn JALTON  
Yannis CESARIN  
Manuela RABATHALY

RÉDACTION  
Yannis CESARIN  
Bruno FELIMARD  
Jocelyn JALTON  
Séphora MOUTOUSSAMY  
Manuela RABATHALY  
Carole TAOUM  
Franco VELAYOUDOM

CRÉDIT PHOTOS  
©Cap Excellence  
Bruno KANCEL - ©Aéro Worx  
Rony NABAL

CONCEPTION GRAPHIQUE  
SIXIEME SENS

IMPRESSION  
PRIM

RÉGIE PUBLICITAIRE  
SEPIG  
35, rue de l'industrie  
97122 BAIE-MAHAULT

# SOMMAIRE

N°10-OCTOBRE 2023

Editorial du Président de Cap Excellence.....	3
Le projet de territoire.....	5
La transition économique.....	8
La transition environnementale.....	17
La cohérence territoriale.....	26
La gouvernance.....	30
Le Contrat pour la Reussite de la Transition écologique (CRTE) .....	36
Les projets phares du CRTE.....	38
Testez votre projet.....	40
Optimiser la mobilisation des Fonds Européens.....	42
L'Observatoire Territorial de Cap Excellence .....	44
Souveraineté et sécurité alimentaire.....	46



## LE PROJET DE CAP EXCELLENCE POUR REUSSIR LES TRANSITIONS D'AVENIR

Le Projet de Territoire représente la matrice des politiques communautaires, il est le **document de référence des interventions structurantes et quotidiennes de la Communauté d'Agglomération** et de contractualisation avec les partenaires.

Il détermine la **vision du développement et de l'aménagement de l'Agglomération lors des 15 prochaines années.**

De portée opérationnelle, le Projet de Territoire identifie les actions prioritaires à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, et les ressources à mobiliser pour réussir cette transition écologique de notre territoire vers un modèle de développement résilient et durable.

Le Projet de Territoire n'est pas un document figé. **Afin de prendre en compte l'évolution de l'environnement et s'assurer que la stratégie et les opérations mises en place soient toujours pertinentes, cohérentes et efficaces, il sera évalué et révisé régulièrement.**

DEPUIS 46 ANS

NOUS AMÉNAGEONS ET ÉCLAIRONS LA VIE



- Réseaux Electriques BT/HT
- Eclairage public & sportif
- Illuminations festives
- Vidéosurveillance urbaine
- Canalisations / VRD
- Signalisation verticale
- Etudes / Ingénierie

12 Dugazon de Bourgogne - BP 564 - 97178 LES ABYMES Cédex - GUADELOUPE  
Tél. : 00 (59) 0590 913 634 - Fax : 00 (59) 0590 893 761 - www.emoulin.com - Email : em@emoulin.com





- Bâtir un modèle économique viable
- Accompagner les mutations de notre société
- Faire face aux défis environnementaux
- Aménager raisonnablement notre territoire
- Améliorer l'efficacité des interventions publiques

# REUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Projet de Territoire de Cap Excellence pose une ambition centrale de transition écologique pour l'Agglomération qui repose sur une économie locale responsable et performante, un territoire qui fédère et garantit l'accès aux services fondamentaux des personnes de conditions, d'origines, d'âges différents, un territoire qui répond aux défis environnementaux, un territoire aménagé de manière raisonnée, un territoire géré de manière inclusive.

En somme, un territoire qui aura opéré les transitions lui permettant de s'engager dans la voie du développement endogène durable.

Cette vision a été traduite en orientations stratégiques qui intègrent à la fois les dimensions économique, sociale, environnementale, spatiale et politique pour répondre aux défis et saisir les opportunités d'aujourd'hui et de demain.

Ces transitions d'avenir visent à :

- Bâtir un modèle économique viable
- Accompagner les mutations de notre société
- Faire face aux défis environnementaux
- Aménager raisonnablement notre territoire
- Améliorer l'efficacité des interventions publiques

Chacun de ces axes stratégiques est décliné en objectifs opérationnels et constitue le cadre stratégique du Projet de Territoire.



## LE CADRE STRATÉGIQUE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire de Cap Excellence s'articule autour de 5 axes de développement déclinés en 30 objectifs opérationnels. Ce cadre stratégique est compatible avec le référentiel européen pour les villes et les territoires durables. Soucieux de garantir l'atteinte de ces objectifs, Cap Excellence s'appuiera sur des indicateurs intégrés à ce référentiel et sur d'autres choisis spécifiquement par la Communauté d'agglomération. Ces indicateurs lui permettront d'évaluer et d'améliorer ses actions en continu tout au long du déploiement du Projet de Territoire.

### ORIENTATION 1 BÂTIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE

- OBJECTIF 1.1 FAVORISER LES PARTENARIATS INNOVANTS
- OBJECTIF 1.2 DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LA RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE
- OBJECTIF 1.3 DÉVELOPPER LES FILIÈRES À HAUT POTENTIEL POUR L'ÉCONOMIE LOCALE : CROISSANCE VERTUEUSE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SPORT, CULTURE, ESS

- OBJECTIF 1.4 PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLE
- OBJECTIF 1.5 ENCOURAGER L'INNOVATION ET LES VILLES INTELLIGENTES
- OBJECTIF 1.6 ASSURER LA CONNECTIVITÉ ET DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE

### ORIENTATION 2 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ

- OBJECTIF 2.1 FAVORISER L'INTÉGRATION SOCIALE
- OBJECTIF 2.2 GARANTIR L'ÉQUITÉ DE GENRE, SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE
- OBJECTIF 2.3 FAVORISER LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE

- OBJECTIF 2.4 ACCOMPAGNER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT
- OBJECTIF 2.5 FAVORISER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION POUR TOUS
- OBJECTIF 2.6 DÉVELOPPER LA CULTURE, LE SPORT ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

### ORIENTATION 3 FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

- OBJECTIF 3.1 ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- OBJECTIF 3.2 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- OBJECTIF 3.3 PROTÉGER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

- OBJECTIF 3.4 PROTÉGER ET VALORISER LA RESSOURCE EN EAU
- OBJECTIF 3.5 DIMINUER ET RÉUTILISER LES DÉCHETS
- OBJECTIF 3.6 LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE POLLUTION

### ORIENTATION 4 AMÉNAGER RAISONNABLEMENT NOTRE TERRITOIRE

- OBJECTIF 4.1 MAÎTRISER LES RESSOURCES FONCIÈRES ET PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE ET ÉQUITABLE
- OBJECTIF 4.2 PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE
- OBJECTIF 4.3 GARANTIR L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

- OBJECTIF 4.4 RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES
- OBJECTIF 4.5 AMÉLIORER LES ESPACES PUBLICS ET LE CADRE DE VIE
- OBJECTIF 4.6 PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE DE L'AGGLOMÉRATION

### ORIENTATION 5 AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

- OBJECTIF 5.1 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE INTÉGRÉE
- OBJECTIF 5.2 RENFORCER LE DIALOGUE ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS
- OBJECTIF 5.3 ENCOURAGER UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE

- OBJECTIF 5.4 FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE
- OBJECTIF 5.5 METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION ET UNE GESTION FINANCIÈRE DURABLES DU TERRITOIRE
- OBJECTIF 5.6 CULTIVER LES LOGIQUES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE



# BATIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

Cap Excellence est le principal bassin d'emplois et de production de la Guadeloupe. La présence sur son territoire de plusieurs infrastructures économiques clés à enjeux régionaux telles que le Grand Port Maritime, de Guadeloupe, l'Aéroport international, des marinas, le Centre Hospitalier Universitaire, une université et le Mémorial ACTe, positionne l'Agglomération comme la principale porte d'entrée des personnes et des biens et comme un carrefour incontournable, à l'échelle de l'archipel guadeloupéen.

Le tissu économique de Cap Excellence est très dense, avec une diversité de zones d'activités qui témoignent de son importance et de son dynamisme.

Le territoire compte une vingtaine de Zones d'Activités Economiques (ZAE) qui nécessitent d'être entretenues, renforcées, modernisées et adaptées aux nouveaux enjeux et défis, notamment de transition écologique.

Cependant, la vulnérabilité de ces structures et espaces économiques, accentuée par les crises sanitaires et sociales ainsi que par la spéculation foncière, constitue un frein au développement économique de Cap Excellence. La majorité des entreprises sont de très petites tailles, l'immobilier d'entreprise connaît un déclin et certaines ZAE sont vieillissantes et exposées aux risques naturels et technologiques.

Orientée principalement autour des services et notamment du commerce, l'économie de Cap Excellence présente un potentiel industriel, agricole et touristique aujourd'hui sous-exploité.

Les opportunités offertes par les économies verte et bleue, ainsi que par l'économie sociale et solidaire, sans oublier la culture et le sport, donneront un nouvel élan et un nouveau visage au développement économique de l'Agglomération Cap Excellence.



## LES 6 OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants

Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale

Objectif 1.3 : Développer les filières à haut potentiel pour l'économie locale : croissance verte, bleue, économie circulaire, sport, culture, ESS

Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable

Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes

Objectif 1.6 : Assurer la connectivité

### OBJECTIF 11

## FAVORISER LES PARTENARIATS INNOVANTS

La concertation avec les chambres consulaires (CCI des îles de Guadeloupe, Chambre d'Agriculture), avec les équipements structurants (port et aéroport) et avec les syndicats patronaux (CGPME, UDE-MEDEF), a souligné les attentes et les espoirs très forts du monde économique vis-à-vis de Cap Excellence, la nécessité de nouer un dialogue étroit et régulier, de désigner des référents et des interlocuteurs clairement identifiés et disponibles, ainsi que d'intégrer plus de projets privés à la programmation globale.

La Communauté d'Agglomération s'efforce ainsi de mettre en place un cadre propice aux partenariats avec le secteur privé à travers plusieurs dispositifs notamment le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, le CRTE. (Voir dossier p.36)

Cap Excellence prévoit de mettre en œuvre plusieurs projets pour donner corps à ces innovations partenariales. **L'Espace co-working Manhattan et le Programme Audacia Connect – programme d'appui à l'ingénierie des entreprises innovantes** – s'inscrivent dans cette logique partenariale. Il en est de même de la **future création et animation du Pôle territorial de coopération économique « Réseau solidaire et culturel de l'Agglomération centre »**. Toutes ces initiatives soulignent la volonté de Cap Excellence de créer des ponts entre le secteur public et le secteur privé pour stimuler le développement économique de la région.



### GROS PLAN SUR AUDACIA CONNECT

AUDACIA CONNECT est un dispositif-programme d'appui aux entreprises innovantes, issu de CAP EXPANSION, la stratégie d'ingénierie et de développement des entreprises du territoire communautaire.

Ce programme prévoit :

- L'articulation d'un dispositif d'accompagnement sur mesure pour les résidents de la pépinière d'entreprises AUDACIA avec un dispositif d'ingénierie dédié aux entreprises innovantes non-résidentes à travers des ateliers collectifs afin de renforcer l'écosystème

- Un engagement pluriannuel garantissant la continuité et la fluidité du dispositif grâce à une programmation pluriannuelle

- Une offre «hôtel d'entreprises» pour répondre aux besoins de transition entre la vie en pépinière et la sortie d'un parcours résidentiel

- La possibilité d'avoir des passerelles entre les niveaux d'accompagnement afin de suivre l'évolution du degré de maturité d'une entreprise d'un mois sur l'autre.

- La possibilité d'accueillir de nouvelles pépites en cours d'année dans les deux dispositifs grâce à l'instauration d'appels à projets intermédiaires répondant au rythme de vie de la pépinière d'entreprises

- Le nouveau programme d'appui et d'ingénierie technique « Club AUDACIA » proposé aux entreprises et porteurs de projets non-résidents

- Un programme d'animation dense autour de thématiques fortes réalisé en co-construction et en co-pilotage avec les partenaires publics et privés

- Une transformation digitale de la pépinière AUDACIA en matière de communication et de marketing

- Des partenariats stratégiques publics-privés apportant à la pépinière et à l'hôtel d'entreprises AUDACIA une offre de service supplémentaire en matière d'accélération des startups.



OBJECTIF 12

## ➤ DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LA RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

L'objectif principal des interventions de Cap Excellence est de favoriser le développement de filières et d'espaces économiques créateurs d'emplois durables, y compris en période de crise. En soutien des acteurs économiques, la Communauté d'Agglomération s'efforce de renforcer la capacité du territoire à faire face efficacement aux crises multiples qui se succèdent depuis deux ans.

La future création de la **Cité de l'Emploi** traduit l'importance accordée à la lutte contre chômage sur le territoire communautaire. Cap Excellence prévoit d'élaborer et de faire dialoguer un plan d'actions d'animation et de développement des filières et un programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) qui sera tourné en priorité vers la Transition Écologique et Énergétique du territoire.

L'action économique communautaire trouvera un terrain d'expression privilégié dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) gérées par Cap Excellence. La **requalification des ZAE de Bergevin, de Beausoleil, de la Jaille 1, du centre-ville de Pointe-à-Pitre, l'extension de la ZAE de Dugazon de Bourgogne, mais aussi l'aménagement du quartier de Perrin avec la création et l'animation d'une ZAC.**

L'aménagement économique du territoire se concentre également sur les espaces aujourd'hui en perte de vitesse, avec le **plan d'actions du volet économique du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)**, le dispositif « Retour en ville » ou encore Karukera Bay, ambitieux projet porté par le Grand Port Maritime de Guadeloupe, de redéveloppement du littoral pointois que Cap Excellence entend accompagner.

Par ailleurs, Cap Excellence considère la culture et le sport, non seulement comme des vecteurs de cohésion sociale, mais aussi et surtout comme des secteurs créateurs de richesses et d'emplois. La **création de l'espace coworking dédié aux industries culturelles** témoigne de l'investissement de l'Agglomération centre pour la structuration et le renforcement économique de ces filières.



### GROS PLAN SUR L'ESPACE COWORKING MANHATTAN

Le Pôle « Territoires et Solidarités » de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence coordonne sur le territoire, avec ses directions, ses services et ses partenaires, la mise en œuvre des politiques publiques de développement et d'accompagnement social, culturel, sportif et solidaire. Les immeubles LACAVE et MANHATTAN à Pointe-à-Pitre, propriétés de Cap Excellence, sont destinés à accueillir ces missions.

Cap Excellence procédera au réaménagement de ses locaux (en tenant compte de la problématique de la rénovation énergétique) afin, d'une part (pour l'immeuble LACAVE), d'améliorer significativement les conditions d'accueil du public et lui offrir des services d'information, de documentation et de travail dédiés et, d'autre part (pour l'immeuble MANHATTAN) de créer un espace de coworking thématique « culture » et « industries culturelles et créatives ».

Cap Excellence marque ainsi sa volonté d'accompagner et de structurer concrètement des filières économiques émergentes, ici la filière culturelle, porteuses d'emplois locaux.



## PROJET DE CONSTRUCTION ?



## N'OUBLIEZ PAS VOTRE RACCORDEMENT

## AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Dès l'obtention de votre permis de construire connectez-vous sur [www.symeg.net](http://www.symeg.net) et effectuez toutes vos démarches afin d'anticiper votre raccordement électrique.

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE  
UN SERVICE PUBLIC



Le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) est le syndicat unique qui accompagne les communes de Guadeloupe dans l'organisation du réseau public d'électricité et sur la voie de la transition énergétique. Il intervient notamment pour :

- Le contrôle du concessionnaire EDF-SEI. Chaque année, le Sy.MEG réalise un contrôle afin de s'assurer de la bonne exécution des missions de service public de distribution de l'électricité concédées à EDF.
- Les extensions du réseau public d'électricité pour le grand public.

Plus d'informations : 0590813822 - [www.symeg.net](http://www.symeg.net)





OBJECTIF 1.3

## DEVELOPPER LES FILIÈRES À HAUT POTENTIEL POUR L'ÉCONOMIE LOCALE : CROISSANCE VERTE, BLEUE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SPORT, CULTURE, ESS

Le modèle économique linéaire qui a longtemps prévalu est aujourd'hui dépassé. Désormais, la croissance verte, la croissance bleue, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'économie circulaire fixent les principes et le cap de cercles plus vertueux. Cap Excellence embrasse pleinement cette nouvelle façon de concevoir l'économie, dans sa stratégie de développement territorial.

La Communauté d'Agglomération intègre des dispositions pour sensibiliser les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire de réduction des déchets et à la gestion durable de fin de vie des biens consommables. Cap Excellence, en partenariat avec l'ADEME, met en place une démarche de labellisation Economie Circulaire (ECi). Afin de soutenir le développement de l'économie verte et bleue, Cap Excellence sera la structure porteuse d'un Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture (GAL-PA) sur son territoire. Emmargeant au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), les GALPA accom-

pagent le développement durable des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture. De plus, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans son ensemble apparaît comme une filière à haut potentiel pour l'Agglomération centre. Aussi, Cap Excellence soutient-elle les initiatives des acteurs privés et associatifs qui s'inscrivent dans cette dynamique. Elle prête une attention particulière aux projets de ressourceries, structures qui gèrent la récupération, la valorisation et la revente de biens, et qui, ce faisant, participent de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement.

Dans cette même optique, les mesures de soutien de Cap Excellence aux initiatives citoyennes de gestion des déchets et d'amélioration durable du cadre de vie n'ont pas seulement une visée sociale ou environnementale. Elles font également sens sur le plan économique. Ainsi, la Communauté d'Agglomération favorise la création de dispositifs (ex : déchetteries mobiles) et de structures de proximité de gestion du cadre de vie (régies de quartiers, associations intermédiaires...).

### MAURICIA TOUS TRAVAUX BTP

Grande savane  
97170 Petit-Bourg  
Tél. : 0590 55 84 33



NETTOYAGE HAUTE PRESSION



TERRASSEMENT



LOCATION DE TRACTOPELLE MINI PELLE TRANSPORT

OBJECTIF 1.4

## PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLE

Adopter les préceptes de la production et de la consommation durables en Guadeloupe revient avant tout à favoriser l'agriculture et l'agro-transformation locales. Cap Excellence met en place plusieurs projets pour promouvoir une alimentation locale durable sur le territoire communautaire.

Avec la souveraineté alimentaire comme ligne d'horizon, Cap Excellence développe plusieurs outils en ce sens.



permet de recenser de façon cartographique l'ensemble des points de vente des produits alimentaires locaux, commercialisés en circuits courts sur le territoire communautaire de Cap Excellence.

En complément, Cap Excellence élaborera et mettra en œuvre son Projet Alimentaire Territorial (PAT), baptisé CapVore et déploiera en parallèle un Programme d'Éducation Alimentaire (PEA). Intégrées à la Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) de l'agglomération, ces initiatives permettront d'améliorer la gouvernance alimentaire à l'échelle communautaire, en favorisant respectivement la coopération entre partenaires et la connaissance alimentaire. Le projet de l'Agropark Caraïbes Excellence joue un grand rôle dans cette recherche de résilience alimentaire.



## GROS PLAN SUR L'AGROPARK CARAÏBES EXCELLENCE

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'est engagée dans un ambitieux projet qui consiste à développer les filières d'agro-transformation de son territoire par le biais de plusieurs pôles d'activités regroupés au sein de l'équipement de « l'Agropark Caraïbes Excellence ». Le projet a pour objectif la construction et l'équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes spécialisée dans la transformation des fruits et légumes locaux. Situé à l'entrée d'une zone stratégique du territoire de l'agglomération, le projet de « l'Agropark Caraïbes Excellence » s'étend sur un foncier de plus de 4 hectares et se décline en trois pôles :

- Un pôle de production et d'innovation artisanales,
- Un village de chalandise,
- Un jardin créole de plaisance.

Le projet permettra de dynamiser les filières économiques dans le domaine de l'agro-transformation et de promouvoir l'innovation dans ces filières. Il a pour vocation de mettre à la disposition des agriculteurs et des agro-transformateurs un équipement innovant et performant capable de répondre à leurs besoins et d'offrir une vitrine aux consommateurs d'ici et d'ailleurs, reflétant l'expertise des acteurs de cette filière.

Cet équipement s'inscrit dans une dynamique de croissance économique et de création d'activités sur notre territoire. Il permettra également de favoriser le développement de la production locale et de fournir un débouché aux agriculteurs. Cet équipement s'adresse tant aux entrepreneurs débutants qu'aux entrepreneurs confirmés dans une démarche d'accompagnement des structures économiques dont la compétitivité est renforcée par l'innovation.





OBJECTIF 15  
**ENCOURAGER L'INNOVATION ET LES VILLES INTELLIGENTES**

Les innovations, en particulier les innovations environnementales, sont fortement encouragées par Cap Excellence et intégrées dans une vision stratégique à long terme, traduite dans le Projet de Territoire.

La Communauté d'Agglomération porte des projets innovants, comme le **portail Famille Cap Excellence**, qui offrira un espace numérique accessible à tous les usagers 7j/7 et 24h/24, leur permettant d'accéder à plusieurs services du quotidien : inscriptions au transport scolaire, activités artistiques, billetterie, etc.

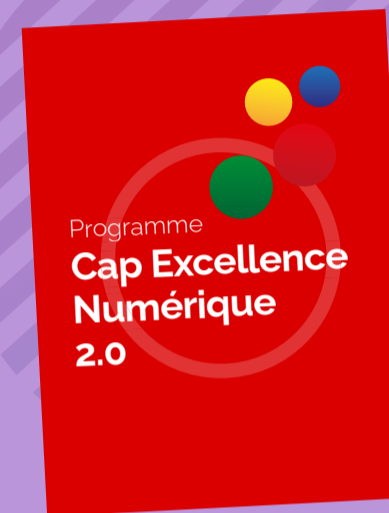
**Accessible à tous les usagers 7j/7 et 24h/24**

Cap Excellence travaille également sur la constitution d'un cadre permettant d'identifier les facteurs clés de succès, les réponses à apporter à l'échelle territoriale pour que les Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre se positionnent comme des villes intelligentes. Cette stratégie des villes et de l'Agglomération intelligentes constituera le cadre de référence de cette politique de soutien à l'innovation.

OBJECTIF 16  
**DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE**

La connectivité et le numérique représentent désormais des enjeux de développement de premier rang. Cap Excellence déploie une stratégie ambitieuse pour inscrire durablement l'Agglomération dans des réseaux et les flux d'information et de communication performants.

« Cap Excellence, Agglomération connectée » : telle est l'ambition de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour le territoire communautaire de demain. Cette ambition a déjà trouvé une application concrète, avec le déploiement de la fibre optique sur une grande partie du territoire. Mais elle doit nécessairement intégrer les espaces et les personnes aujourd'hui éloignés du numérique.



LE PROGRAMME  
**CAP EXCELLENCE NUMÉRIQUE 2.0**

portera la stratégie et déterminera les modalités d'intervention de la Communauté dans ce champ. Les efforts consentis sur le développement, tant des infrastructures que des usages, permettront de diffuser le numérique sur l'ensemble du territoire communautaire.



**La Clinique privée " l'Espérance "**  
 anciennement « Clinique Les Rosiers », a été créée il y a 64 ans et est gérée depuis 2019 par le groupe Antilles Santé.

Installée à l'entrée de la Ville des Abymes, la Clinique l'Espérance propose des soins de suite et de réadaptation : hospitalisation complète et hospitalisation de jour, en orthopédie, viscérale, suivi chimio et hébergement des dépendances.

Les équipes de la clinique accueillent également des patients en psychiatrie :

- Dépression
- Troubles anxieux
- Troubles bipolaires
- Psychose / Schizophrénie
- Addictions

La clinique dispose également d'un plateau technique de rééducation et d'un centre de balnéothérapie qui reçoit des patients hospitalisés en soins de suite et de réadaptation. Kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes et podologues composent l'équipe de soignants et proposent des soins de kinésithérapie en soin externe.

Un établissement engagé dans les pratiques éco-responsables pour maîtriser l'impact de son activité, tout en plaçant le patient au cœur des préoccupations pour une prise en charge optimale.

Standard : 0590 82 06 23  
 Providence, 97139 les Abymes

[esperance@antilles-sante.fr](mailto:esperance@antilles-sante.fr)  
[www.clinique-esperance.fr](http://www.clinique-esperance.fr)

**L'ÉNERGIE D'AGIR**

Depuis 1994, VALOREM, producteur d'énergies renouvelables, contribue à l'alimentation électrique des foyers français grâce à des centrales éoliennes, solaires et hydroélectriques.

En Guadeloupe depuis une dizaine d'années, le groupe a créé le **parc éolien hybride de Sainte-Rose**, le premier parc éolien multimégawatt intelligent des Antilles Françaises. Huit éoliennes qui alimentent 17 000 personnes en énergie verte depuis 2018. En augmentant de 10% la production électrique issue des énergies renouvelables, ce parc permet de **diminuer la dépendance de la Guadeloupe aux énergies fossiles**.

**VALOREM, PRODUCTEUR LEADER D'ÉNERGIES VERTES EN GUADELOUPE**

Outre le parc éolien de Sainte-Rose dont la puissance est de 16 mégawatts, VALOREM a fait l'acquisition de **Force Hydraulique Antillaise SAS**, principal producteur d'énergie hydraulique des Antilles avec une puissance totale de 10 mégawatts. VALOREM se positionne ainsi comme **premier producteur d'énergie verte de l'archipel**.

L'entreprise contribue à **5 % du mix énergétique de Guadeloupe** et entend accroître sa position par le développement de nouveaux projets.

Résolument engagé dans la transition énergétique aux côtés des territoires, **VALOREM entend valoriser les ressources renouvelables locales pour ouvrir la voie à un avenir durable et solidaire**. C'est en ce sens qu'il développe aussi **l'agrivoltaïsme** qui associe activité agricole (élevage, cultures) et production photovoltaïque sur une même parcelle.

Parc d'activité Antillopôle  
 Pôle Caraïbes – Bât. 3 lot 303  
 97139 LES ABYMES – GUADELOUPE  
 Tél. : +590 (0)590 24 87 06  
[agence.caraibes@valorem-energie.com](mailto:agence.caraibes@valorem-energie.com)





LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

# FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX : INVESTIR DURABLEMENT DANS NOS RESSOURCES

Cap Excellence ne pourra opérer sa **transition environnementale** qu'au prix d'objectifs ambitieux de réduction de son bilan carbone et d'adaptation au changement climatique – incluant la **reconfiguration et la relocalisation permanentes de certaines activités**.

La Communauté d'Agglomération entend endosser pleinement ses responsabilités dans la préservation et la valorisation de la biodiversité qui évolue sur son territoire, dans le respect de l'intégrité et la santé des espaces naturels, et dans la gestion efficace des ressources vitales que sont l'eau et l'énergie.

L'Agglomération peut compter sur un capital naturel important :

La moitié du territoire communautaire est à vocation naturelle ou agricole, sa côte

**maritime est parmi les plus étendus des agglomérations de la Guadeloupe, de vastes réseaux d'eaux** (rivières, mer, mangroves, ruisseaux...) sculptent le territoire et la position privilégiée de l'Agglomération à la croisée des deux îles principales de l'archipel, expliquent la diversité des milieux et des paysages terrestres et maritimes.

Au final, **Cap Excellence abrite une niche floristique et faunistique exceptionnelle**, avec une diversité d'espèces végétales et animales à forte valeur patrimoniale, ainsi que des espaces remarquables disséminés sur l'ensemble du territoire.

L'Agglomération jouit également d'un **potentiel brut de production d'énergie renouvelable très élevé**.

Ces atouts naturels ne sont pas suffisamment valorisés, dans un **territoire perçu généralement dans sa dimension urbaine** et où des fortes pressions s'exercent sur les espaces non urbanisés, comme dans la zone humide Jarry ou dans les Grands-Fonds.

En outre, l'Agglomération présente une **forte vulnérabilité face aux risques induits par le changement climatique** (recul du trait de côte, submersion marine, inondations...) et **par les activités industrielles** (présence de sites classés SEVESO), ainsi qu'une gestion problématique de la ressource en eau, qui appellent des interventions publiques fortes.

## LES 6 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- Objectif 3.1 : Atténuer le changement climatique
- Objectif 3.2 : S'adapter au changement climatique
- Objectif 3.3 : Protéger et valoriser la biodiversité
- Objectif 3.4 : Protéger et valoriser la ressource en eau
- Objectif 3.5 : Diminuer les déchets
- Objectif 3.6 : Lutter contre la pollution



## DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT

ADAPTÉES À VOTRE SITUATION

DE PREVENTION ET D'INFORMATION

**25 ANS** D'EXPERIENCE ET D'EXPERTISE POUR MIEUX VOUS SERVIR  
**7 ETABLISSEMENTS** DANS LA REINSERTIONSOCIALE, L'ACCOMPAGNEMENT,  
LE LOGEMENT POUR TOUS, L'ANIMATION ET BIEN D'AUTRE ENCORE...

## POUR UNE RÉINSERTION SOCIALE



### POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES DE GUADELOUPE (PAEJ)

Le PAEJ est un lieu d'accueil, d'écoute anonyme pour les jeunes de 15 à 25 ans et les familles. Il constitue une forme d'intervention légère visant à assurer la prévention. ( )



### LA MAISON RELAIS ET LA RÉSIDENCE SOCIALE

La MAISON RELAIS est une pension de famille qui permet aux personnes en situation d'exclusion de se réadapter à la vie sociale et d'envisager une réinsertion sociale. ( )



### ACT HABITAT

ACT HABITAT se mobilise pour un accompagnement personnalisé et déploie un socle commun d'intervention en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables, sur l'ensemble du territoire. ( )



### CENTRE SOCIAL LAPWENT

Le Centre Social Lapwent est animé par des valeurs de solidarité et a ce titre s'emploie à mettre toutes ses ressources et outils en faveur des parents des jeunes des seniors. ( )



### COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES DE GUADELOUPE

Le CLLAJ de Guadeloupe est une structure visant à répondre à la problématique du logement des jeunes de 18-30 ans, tout en y apportant un accompagnement social. ( )



### AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE GUADELOUPE

AIS a pour mission de favoriser l'accès au logement privé de droit commun des personnes disposant de faibles ressources et/ou ayant des difficultés. Unique sur le territoire, (AIS) a développé une nouvelle. ( )



### CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE POUR JEUNE EN INSERTION

Le CHRS reçoit des jeunes âgés de 18 à 30 ans, en rupture, grâce à une difficulté économique, familiale et plus globalement rencontrant des difficultés de réinsertion sociale. ( )





## ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est l'une des questions prioritaires de notre temps. Le territoire communautaire est désormais soumis à des risques de nature différente et d'intensité croissante (inondations, submersion marine, recul du trait de côte, phénomènes climatiques extrêmes...).

Dans ce contexte, comment pouvons-nous collectivement et individuellement atténuer notre contribution au réchauffement de la planète ?

A ces questions, Cap Excellence entend apporter des réponses rapides et concrètes.

L'accent est ainsi mis sur les gaz à effet de serre (GES) émis par les transports et la mobilité. Le transport aérien étant l'un des principaux contributeurs, des discussions ont été engagées avec la Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbe (SAGPC) pour prendre connaissance et s'inspirer des changements technologiques initiés dans le secteur aéronautique. Dans le cadre du projet Clean Sky, les entreprises européennes du secteur se sont en effet engagées à diminuer de 75% leurs émissions de GES à l'horizon 2050.

Dans le même ordre d'idée, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cap Excellence prévoit l'instauration d'un **budget climat** pour viser la neutralité carbone en 2050.

S'agissant du transport domestique, les actions entreprises, aux côtés du Syndicat Mixte des Transports (SMT), traduisent la volonté de Cap Excellence de promouvoir, sur son territoire, des mobilités alternatives, plus favorables au climat.



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 introduit le concept de « zéro artificialisation nette » dans le droit français. Si elle a un impact direct sur l'aménagement et la gestion du foncier, l'artificialisation des sols\* apparaît également comme un sujet à très forts enjeux pour l'atteinte de la neutralité carbone. Le sol étant un puits de carbone naturel majeur, des mesures pour sa protection sont nécessaires afin d'atténuer le changement climatique. Mis en œuvre dès 2022 par Cap Excellence, le projet « vers des territoires zéro artificialisation nette » s'inscrit pleinement dans cette logique.

\* L'artificialisation des sols, c'est le fait de transformer un sol naturel (agricole, forestier, prairie, campagne) par des aménagements qui vont entraîner son imperméabilisation totale ou partielle augmentant les risques d'inondations. L'étalement urbain est le premier facteur d'artificialisation des sols.

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & PRÉVOYANCE POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

VIN JWENN NOU, ON S'OCCUPE DE TOUT !

Votre devis en quelques clics



1 mois offert\*

www.aiosante.fr



AIO santé

Depuis plus de 60 ans, AIO Santé est au service des agents de la fonction publique et propose des offres de complémentaire santé, prévoyance-maintien de salaire et contrat obsèques. Une véritable relation de confiance auprès de 26 000 bénéficiaires dans l'Hexagone (dont 4 000 en Guadeloupe, St-Martin, St Barthélemy et Martinique)

Elle propose une gamme de produits au meilleur prix, incluant dans les cotisations une assistance :

- aide à domicile, au retour d'hospitalisation
- aide aux aidants
- assistance psychologique
- rapatriement



### LA RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE EST EN MARCHÉ

Progressivement, l'obligation de prise en charge par l'employeur d'une partie des cotisations relative à la protection sociale des agents de la fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière) se met en place.

Dans la Territoriale, deux dispositifs sont prévus :

- la labellisation
- la convention de participation

Dans le cadre de convention de participation, l'employeur met en place, après une procédure d'appel d'offres, un contrat collectif pour ses agents. Un seul organisme est retenu avec des tarifs négociés.

Les agents doivent impérativement adhérer à ce contrat pour prétendre à la participation.

En optant pour la labellisation, les agents ont la liberté de choix pour leur contrat individuel parmi les offres « labellisées ». Ce dispositif est plus souple à mettre en place pour les collectivités.

Une mutuelle labellisée, est une mutuelle dont les offres sont validées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, l'ACPR. C'est la garantie de la qualité des produits proposés et la condition pour qu'elle soit éligible au dispositif permettant à une collectivité d'allouer une aide financière à leurs agents pour financer leur contrat de prévoyance ou de complémentaire santé.

AIO Santé est sur la liste des mutuelles labellisées par l'ACPR.

C'est aussi une mutuelle qui promeut des valeurs fortes :

- Indépendance et maîtrise des décisions
- Une démarche associative engagée et désintéressée (pas de profit).
- Un partenaire fidèle, solide et pérenne Réactivité, disponibilité, humanisme, des conseillers à l'écoute.



« L'un des grands avantages de notre organisme est le délai de remboursement extrêmement rapide. Nous nous engageons sur un délai de remboursement sur 48h », précise Lucile BOURA-PERRAUDEAU, la présidente d'AIO Santé

### UNE ÉCOUTE LOCALE

TROIS DÉLÉGUÉS ET UNE CONSEILLÈRE À VOTRE ÉCOUTE :

Lucie HATCHI-TRAVENTHAL  
PETIT-BOURG  
0690 339089 / 0690 333805

André-Claude COYERE  
GOSIER  
0690 582026

Marie-Louise MONTOUT  
ABYMES  
0690 835102

Conseillère Santé-Prévoyance  
Sandrine FELTIN  
0696 560880  
contact971@aiosante.fr

\* 1 mois offert pour une nouvelle adhésion à un contrat santé



Agents du service public, votre santé est notre priorité !

02 51 25 20 23

www.aiosante.fr





## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'élévation du niveau de la mer et le recul important des limites côtières sont des impacts directs du changement climatique. Dans les petits territoires insulaires densément peuplés et fortement urbanisés, comme la Guadeloupe, la question de l'adaptation au changement climatique comprend nécessairement une réflexion complexe sur la (re)localisation des implantations et des activités humaines.

Avec deux de ses trois centres urbains et sa principale zone d'activité situés en bord de mer, Cap Excellence travaille ainsi sur la **définition des zones urbaines littorales sur le territoire communautaire**. Par ailleurs, comme rappelé dans la Convention d'Objectif Territorial (COT) signée entre Cap Excellence et l'ADEME, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération intègre un volet consacré à l'adaptation au changement climatique.

Le changement climatique engendre également des événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus violents. L'aléa d'inondation – le plus meurtrier lors des ouragans majeurs – mérite une attention particulière. Il est pris en compte dans un document stratégique dédié : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).



## FOCUS SUR UN PROJET : PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Le programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) identifie les mesures à mettre en œuvre à l'échelle de l'Agglomération pour mitiger le risque d'inondation, renforcé par le changement climatique. Il intègre des actions de sensibilisation en milieu scolaire et auprès du grand public, doublées d'un volet formation pour les acteurs de la gestion du risque d'inondation. La communication sur les bons comportements et les bons gestes à adopter occupe une place importante dans le programme. Le PAPI prévoit également des études et des travaux techniques visant à rétablir les cycles de l'eau, par un meilleur fonctionnement des ravines, des canaux, des milieux aquatiques, humides et littoraux. Le PAPI ouvre enfin la voie à l'élaboration et à l'adoption d'un plan intercommunal de sauvegarde, et à l'édiction de prescriptions d'aménagement, en lien avec les villes.

## FOCUS SUR UN PROJET : L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Le premier volet de l'action communautaire en lien avec la biodiversité porte sur le renforcement et la diffusion de la connaissance. L'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité et la mise en œuvre du plan d'actions idoines concourent à cet objectif.

Le Développement Durable réclame de baser les décisions politiques sur des connaissances précises des éléments de biodiversité présents. En ayant acquis les savoirs nécessaires pour se prononcer (individuellement et collectivement) sur ce qu'ils considèrent opportun de conserver, de détruire, de valoriser (en somme de gérer), les acteurs d'un territoire peuvent faire des choix politiques éclairés. L'action consiste à réaliser un atlas de la biodiversité intercommunale en coordination étroite avec les acteurs du territoire qui contribueront à l'amélioration des connaissances.

Véritable outil stratégique de l'action locale, les atlas de la biodiversité offrent, au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné. L'atlas permet de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité, de mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques liés, de faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.



## PROTÉGER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ



La stratégie environnementale pilotée par Cap Excellence vise notamment à protéger et à valoriser la biodiversité qui s'épanouit sur le territoire communautaire. La Communauté d'Agglomération entend endosser pleinement cette responsabilité à l'égard du vivant.



Le Plan Climat Air Energie Territorial, document stratégique dédié de Cap Excellence, intègre un plan d'actions visant à « préserver les espaces naturels existants et la biodiversité associée et à restaurer les zones altérées ». Il souligne ainsi, d'une part, les liens existants entre la préservation des espèces et des espaces et, d'autre part, la diversité des actions à entreprendre (préservation, restauration, renaturation...) pour atteindre ces objectifs de protection et de valorisation.

## LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL







## ➤ PROTÉGER ET VALORISER LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau est sous pression croissante dans plusieurs parties du monde. L'Agglomération Cap Excellence ne fait pas exception à cette tendance lourde et doit la gérer de manière plus rationnelle.

Les résidents et les usagers de l'Agglomération ont droit à un service public de l'eau qui présente des garanties de qualité et de continuité, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement. La gestion de la ressource doit nécessairement être proactive afin d'anticiper les défis relatifs à sa disponibilité future.

Depuis le 1er septembre 2021, Cap Excellence est, comme les 4 autres Communautés

d'Agglomération de l'archipel, mais aussi la Région et le Département, membre du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG).

Cette structure unique assure donc le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que la gestion des eaux pluviales et de la défense incendie sur les communes anciennement gérées par Eau d'Excellence.

Consciente des enjeux relatifs à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement en Guadeloupe, Cap Excellence incite le SMGEAG à sécuriser les installations d'eau potable et d'assainissement au regard des effets attendus

du changement climatique. Cette orientation stratégique forte est inscrite au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'agglomération.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération intervient sur la gestion des cours d'eau, la préservation du littoral et la prévention des inondations. Le grand et le petit cycle de l'eau sont pris en compte dans la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) et dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Excellence.



## ➤ DIMINUER ET REUTILISER LES DÉCHETS

Parce qu'elle renvoie à des enjeux à la fois environnementaux, économiques, financiers, sociaux, sanitaires, la prévention des déchets est l'archétype des politiques intégrées que Cap Excellence entend mettre en œuvre au sein de l'agglomération.

Cap Excellence pilote l'intégralité des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers recyclables sur son territoire depuis le 1er janvier 2017.

La Communauté d'Agglomération a initié ces derniers mois un chantier de modernisation du service public de gestion des déchets par l'introduction des outils numériques et digitaux, par la formation des agents à l'utilisation de ces outils et l'accompagnement à la conduite de changement.

Le projet a comme objectif de moderniser ce « service public du quotidien », en utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour permettre aux agents et aux citoyens de signaler plus efficacement les incidents et les dysfonctionnements et ainsi assurer une meilleure réactivité aux plaintes et demandes d'intervention. Ce faisant, Cap Excellence rend les services publics communautaires plus accessibles, plus interactifs avec les usagers.

Dans cette même logique, le projet de modernisation prévoit la mise en place d'indicateurs de qualité dans une optique d'amélioration continue du service et de montée en compétences transversales du personnel.

### FOCUS SUR UN PROJET

## LA MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Cap Excellence pilote l'intégralité des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers recyclables sur son territoire depuis le 1er janvier 2017. La Communauté d'Agglomération a initié ces derniers mois un chantier de modernisation du service public de gestion des déchets par l'introduction des outils numériques et digitaux, par la formation des agents à l'utilisation de ces outils et l'accompagnement à la conduite de changement.

Le projet a comme objectif de moderniser ce « service public du quotidien », en utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour permettre aux agents et aux citoyens de signaler plus efficacement les incidents et les dysfonctionnements et ainsi assurer une meilleure réactivité aux plaintes et demandes d'intervention. Ce faisant, Cap Excellence rend les services publics communautaires plus accessibles, plus interactifs avec les usagers.

Dans cette même logique, le projet de modernisation prévoit la mise en place d'indicateurs de qualité dans une optique d'amélioration continue du service et de montée en compétences transversales du personnel.

## ➤ LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE POLLUTION

Aujourd'hui, la pollution revêt plusieurs formes et touche tous les milieux : pollution atmosphérique, pollution des sols, pollution sonore, pollution visuelle... Elle affecte négativement la qualité de vie et la santé humaine, et requiert, à ce titre, des interventions publiques fortes, cohérentes et prolongées.

Cap Excellence s'engage à lutter, avec les partenaires qui interviennent dans ce champ, contre toutes les formes de pollution.

Concernant la pollution visuelle, Cap Excellence élaborera un Règlement Local de Publicité (RLP) qui encadrera l'affichage commercial à l'échelle intercommunale.

De même, la Communauté d'Agglomération réfléchit actuellement à la constitution d'une trame noire qui, sur le modèle des trames verte et bleue, forme un réseau de couloirs écologiques caractérisé par une certaine obscurité afin de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

S'agissant de la pollution sonore, Cap Excellence a programmé l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), outil qui permet de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement, principalement celui généré par les transports et la mobilité, et de protéger des zones calmes.

SIÈGE DU RECTORAT DE GUADELOUPE - LES ABYMES

GROUPE SCOLAIRE DE GRAND-CAMP PARC - LES ABYMES

MAISON DE QUARTIER HENRI IV - POINTE-À-PITRE

STATION THERMALE DE RAVINE CHAUDE - LAMENTIN.

CENTRE SOCIO-CULTUREL FÉLIX PROTO - LES ABYMES

STATION THERMALE DE RAVINE CHAUDE - LAMENTIN.

2 IMM. LE TRIANGLE  
RUE THOMAS EDISON - LA JAILLE  
97122 BAIE-MAHAULT  
TÉL. : 0590 93 72 72  
FAX : 0590 93 72 73  
g u a d e l o u p e @  
a n o n y m a r t . n e t





ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GUADELOUPE

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GUADELOUPE

Route de la rocade, Grand Camp, Les Abymes 97139, Guadeloupe. Téléphone : +590 590 91 66 05

## QUI SOMMES-NOUS ?

L'EPFL DE GUADELOUPE EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CRÉÉ EN 2013 À LA SUITE DE L'ADOPTION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (SAR) PAR LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN 2010.

Sa mission première : accompagner les collectivités et les EPCI membres dans la définition et la mise en œuvre de leur politique foncière, avec un double objectif : favoriser une gestion foncière plus économe de la ressource et lutter contre le gaspillage des terres.

Le cœur de métier de l'établissement est l'acquisition et le portage des biens (immeubles ou terrains), la recherche de titres de propriété, la reconstitution d'indivision, la négociation pour le compte de ses membres, pour toute autre personne publique qui en fait la demande (hôpital, université...); et si besoin pour son propre compte.

Une fois l'acquisition réalisée, l'EPF devient propriétaire des biens sur une période allant de 2 à 6 années. On parle donc de « portage » jusqu'à la rétrocession des biens aux collectivités au terme de la période.

Enfin, l'EPF peut mettre à la disposition des aménageurs, promoteurs publics et aux collectivités, des terrains à coûts maîtrisés.

## LE CONCEPT *Vil'Art*

Né en 2018, ce projet a rencontré un vif succès dès sa 1re édition. La volonté initiale de VILAWT est de réunir la Ville et l'Art, en introduisant la pratique artistique au sein des centres anciens. La rencontre entre ces deux univers est surprenante à plus d'un titre.

En offrant à la ville un nouveau visage, elle s'inscrit à la fois, dans une démarche novatrice de valorisation du patrimoine et de démocratisation d'accès à la culture.

Mais au-delà de l'aspect paysager avec le traitement esthétique des biens, la réalisation du projet VILAWT recouvre plusieurs objectifs :

- La mise à disposition des parcelles pour du stationnement ou pour la réalisation de certains événements
- La démocratisation de l'art en ville par la réalisation d'œuvres éphémères et transposables
- La mise en place de chantiers d'insertion permettant à des jeunes de découvrir de nouveaux métiers et/ou d'exprimer un talent artistique
- Encourager le développement durable en donnant la priorité à la valorisation et au recyclage des déchets à des fins artistiques.



## FOCUS SUR LE NPNRU : LA RESTRUCTURATION DE VIEUX-BOURG, UN EXEMPLE DE RECYCLAGE FONCIER

Dans le cadre de ses activités de renouvellement urbain, Cap Excellence a sollicité l'Établissement Public Foncier pour la maîtrise foncière de parcelles situées sur le secteur de Vieux-Bourg Abymes. Cette opération recouvre une surface totale de 10 hectares.

Afin de mener à bien l'acquisition de ces biens bâtis et non bâtis, l'EPF devra répondre aux problématiques d'indivision, de recherche de titres de propriété, mais également conduire les négociations par voie amiable avec les propriétaires.

L'acquisition par voie d'expropriation n'étant prévue qu'en cas de dureté foncière (titres non retrouvés, biens vacants sans maître...).

Le développement de ce projet impliquera la démolition des structures existantes en vue de la construction de nouveaux logements.

En effet, il s'agit d'un projet majeur dont le périmètre opérationnel fera l'objet d'une intervention publique lourde avec pour objectif la restructuration du quartier, son désenclavement, l'accompagnement du développement et surtout la résorption de l'habitat insalubre et dégradé qui caractérise ce

quartier en entrée de ville. Ces objectifs s'inscrivent dans les orientations prioritaires de l'EPF notamment permettre à tous les Guadeloupéens d'avoir un logement digne et décent, et accompagner les actions en faveur du développement économique.

Cette opération d'accompagnement du NPNRU de Cap Excellence se déroulera sur 6 années, incluant la maîtrise foncière par tous moyens, le portage foncier et la gestion des biens, la réalisation de travaux de proto-aménagement et la rétrocession des biens à l'issue du portage aux opérateurs désignés.



INTERVIEW DE  
**MME CORINE VINGATAMIN,**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'EPFL DE GUADELOUPE

## QUELS SONT LES PROJETS EN COURS À L'EPF ?

Nous avons, tout d'abord, l'extension programmée du périmètre d'intervention de l'établissement à la Collectivité de Saint-Martin. Une extension envisagée dès la création de l'EPF, qui a été relancée suite à l'ouragan Irma, en 2017 pour permettre d'apporter notre soutien à la reconstruction de la Collectivité. Des moyens financiers supplémentaires y seront affectés.

Actuellement, nous renforçons notre service régularisation foncière.

Nous touchons là à une problématique très sensible pour les maires, car derrière les opérations de régularisation foncière, il y a beaucoup de détresse sociale. Des familles sans titre de propriété, qui vivent parfois dans des conditions indignes et qui ne peuvent pas prétendre à l'aide à l'amélioration de l'habitat.

Nous nous devons de leur apporter des réponses.

Notre autre projet consiste en la montée en puissance de l'Office Foncier Solidaire, l'OFS, qui permet de proposer des produits en bail réel solidaire, c'est-à-dire de dissocier la propriété du bâti de la propriété du sol.

## QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE L'EPF ?

L'EPF continuera son accompagnement des collectivités dans la redynamisation de leurs centres-bourgs, mais dans une démarche de construction de la ville résiliente. Amener les communes à penser leurs centres-bourgs autrement en intégrant notamment le risque inondation. Nous ambitionnons de créer un conservatoire des terres Guadeloupéennes. Avec l'objectif de zéro artificialisation nette et l'accroissement du risque d'inondations, beaucoup d'EPCI sont dans une logique de désartificialisation de leur sol. C'est Cap Excellence qui ouvre la marche au travers de l'élaboration de son PAPI, son Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Nous allons faire l'acquisition d'un certain nombre de terrains artificialisés pour procéder à des opérations de re-végétalisation. Il s'agira par la suite d'en assurer la gestion et l'animation et d'éviter qu'ils ne soient occupés et restent ouverts à la population.

## QUELLE EST LA CONTRIBUTION DE L'EPF AU PLAN LOGEMENT OUTRE-MER 3 ?

Nous avons été sollicités pour animer un groupe sur la revitalisation des centres-bourgs : Comment inciter l'habitat en centre ancien ? Un certain nombre de propositions en sont ressorties et transmises à la DEAL.

Mais ce plan ne doit pas être un simple catalogue d'actions.

Les communes font appel à nous pour l'acquisition de fonciers en centres-bourgs, mais elles n'ont pas forcément élaboré de schéma de redynamisation de leur centre ancien, en raison d'un déficit, certainement, d'ingénierie. Il faudrait une agence d'urbanisme et d'ingénierie mutualisée pour définir les projets à mettre en place. Ce serait notre principale proposition pour ce plan. Dans ce domaine de la redynamisation des centres anciens, nous avons signé une convention de partenariat avec la SEM PATRIMONIALE Région Guadeloupe pour l'opération Quintessence.

Il s'agit pour nous d'acquérir des biens qui seront revalorisés par la SEM PATRIMONIALE pour des activités économiques permettant de développer l'attractivité et le dynamisme des centres-bourgs, grâce à ces nouvelles activités.

## LE PROJET



L'EPF de Guadeloupe a souhaité valoriser les dents creuses, ces espaces laissés à l'abandon, en proposant une approche inédite à travers le projet « VERT FONCIER ».

Il s'agit d'acquérir en centre-ville des parcelles destinées à la création d'espaces verts, à des opérations de renaturation, de jardins partagés et à la réalisation d'aménagements paysagers.

L'objectif du projet « VERT FONCIER » est multiple :

- Sortir progressivement le foncier de l'indivision et constituer un réservoir foncier destiné aux générations futures ;
- Préserver et restaurer la biodiversité en créant les conditions favorables à l'épanouissement des espèces animales et végétales ;
- Recréer dans les centres anciens un cadre de vie de qualité par l'aménagement et l'embellissement d'espaces publics ;
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) par la diminution de la température dans les bourgs ;
- Améliorer la qualité de l'air par le biais d'une végétation, produisant plus d'oxygène et participant à l'élimination des polluants industriels ;
- Réduire le stress et améliorer la santé des populations par les effets bénéfiques de la végétation ;
- Réintroduire du lien social par le biais de jardins partagés.



Pour démarrer cet ambitieux challenge, l'EPF a fait l'acquisition de parcelles dédiées, sur le territoire de la ville de Pointe-à-Pitre.



Signature de la convention Quintessence : Janvier 2023.



# FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX : INVESTIR DURABLEMENT DANS NOS RESSOURCES



## LES 6 OBJECTIFS SPATIAUX

- Objectif 4.1 : Maîtriser les ressources foncières et promouvoir un aménagement urbain durable et équitable
- Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative
- Objectif 4.3 : Garantir l'équité territoriale
- Objectif 4.4 : Renforcer la résilience des territoires
- Objectif 4.5 : Améliorer les espaces publics et le cadre de vie
- Objectif 4.6 : Protéger et valoriser le patrimoine de l'Agglomération

“

Cap Excellence introduit et promeut le concept de « ménagement du territoire » pour signifier son intention d'utiliser le foncier avec parcimonie et à bon escient. Cette sobriété foncière a pour objectif de mettre en œuvre des principes constructifs et urbains durables sur le territoire communautaire. Cette politique de ménagement ou d'aménagement raisonné du territoire requiert également des efforts pour tendre vers l'équité et renforcer la résilience des territoires, avec comme boussole la qualité de vie et la traduction optimale de l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, déplacements, travail, divertissement...).

”

Agglomération centre de la Guadeloupe, Cap Excellence héberge la moitié des emplois et le quart des habitants de l'archipel. Elle concentre des pôles d'activités diverses et est desservie par un réseau de transport collectif qui dépasse les limites du territoire communautaire.

Cette macrocéphalie urbaine génère une pluralité de flux et, comme revers de la médaille de cette attractivité, est source de nuisances, de congestions et de charges de centralité.

Les dynamiques socio-spatiales internes à l'Agglomération font également l'objet d'une attention particulière, tant les trajectoires croisées et liées des communes membres engendrent des déséquilibres, jusqu'à l'échelle des quartiers de l'Agglomération – espaces encore de référence et d'identifica-

tion pour les habitants - où des inégalités de plus en plus criantes se font jour, que ce soit en milieu urbain ou rural.



## ➤ MAÎTRISER LES RESSOURCES FONCIÈRES ET PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE ET ÉQUITABLE

La Communauté d'Agglomération travaille activement à la définition de sa stratégie d'aménagement et de développement à l'horizon 2030.

Cette stratégie s'appuie sur des documents de référence, à l'échelle du territoire national, régional et communautaire tels que le plan biodiversité, le schéma d'aménagement régional, le schéma de cohérence territoriale, le programme local de l'habitat, le plan de mobilité, le nouveau programme national de renouvellement urbain, mais aussi et surtout le Projet de Territoire.

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie foncière et immobilière, d'ici la fin de l'année, globale, partagée et opérationnelle permettra de concrétiser les orientations réglementaires, opérationnelles et financières de l'ensemble de ces documents de planification. Elle sous-tendra également

l'élargissement de ce corpus stratégique induit par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Paysage et du règlement local de publicité intercommunale.

Cette stratégie communautaire devra trouver un terrain d'application dans les espaces centraux du territoire communautaire, comme dans les projets structurants Abymes-Perrin quartier nouveau 2030 et Jarry 2030, et dans les autres grands chantiers de l'agglomération, tel le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), où l'objectif de « refaire la ville sur elle-même » impose une utilisation efficiente des terrains disponibles.

Cap Excellence entend montrer l'exemple en obtenant et en faisant vivre un label d'éco-quartier pour l'Assainissement.

Ce projet converge avec les objectifs affichés par les villes membres d'adopter et de faire reconnaître des approches urbaines durables pour le développement des quartiers populaires, comme le fait la ville de Baie-Mahault dans son centre-bourg, à Fond Richer et à Trioncelle.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les habitants, les élus et les services communautaires doivent pouvoir compter sur des outils opérationnels et fiables : la mise en place de l'Observatoire foncier et immobilier permettra d'informer les usagers, d'éclairer les décisions des élus et les arbitrages réglementaires qui seront pris.



## ➤ PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE

Les déplacements représentent l'un des volets centraux des politiques d'aménagement. Le modèle qui consacre l'hégémonie de l'automobile individuelle ayant montré ses limites et ses externalités négatives, les efforts des pouvoirs publics portent depuis plusieurs années sur la promotion de mobilités alternatives, plus respectueuses de l'environnement.

*La mobilité peut, tour à tour, constituer une cause majeure d'exclusion sociale, un frein au développement économique ou, a contrario, quand elle peut s'exprimer pleinement, un puissant vecteur d'attractivité pour le territoire.*

L'Agglomération intègre dans son plan d'action, des mesures d'accompagnement

pour la mise en œuvre d'une mobilité peu ou non polluante. Le projet de promenade verte et bleue porte sur l'aménagement d'un écosystème urbain inspiré des écosystèmes naturels et qui incite les usagers à privilégier des modes de déplacements plus doux (vélo, marche...) et donc plus respectueux de l'environnement.

Les documents stratégiques dédiés, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), prévoient également des incitations pour susciter des changements d'usage chez les transporteurs, une communication spécifique pour favoriser le report modal significatif vers des mobilités alternatives.

Ils intègrent également le transport de marchandises dans le périmètre des

mesures visant à réduire l'impact sur le climat, l'air et l'énergie.

Cap Excellence accompagne également le Plan De Mobilité (PDM) du Syndicat Mixte des Transports (SMT), notamment pour le renforcement du maillage du territoire (plus de zones couvertes - augmentation de la fréquence de passage des bus - renforcement de la diffusion des informations passagers...) et la mise en place du Transport Collectif en Site Propre (TCSP). Les aménagements urbains nécessaires à la mise en place du site propre seront constitutifs des avantages comparatifs dont bénéficiera le transport collectif et favoriseront ainsi le report modal vers une mobilité plus vertueuse.



## ➤ GARANTIR L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

L'équité et la solidarité territoriales sont des valeurs cardinales du Projet de Territoire de Cap Excellence.

Les politiques mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération à l'échelle supra-communale, communale ou infra-communale visent à lutter contre les inégalités et à soutenir les territoires en difficultés.

L'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Excellence, dont la portée et les principaux éléments constitutifs sont décrits ci-après, permettront à la Communauté d'Agglomération de mobiliser les outils lui permettant de garantir l'équité territoriale.

Le SCoT est un document réglementaire et opposable aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux. Il définit les conditions de mise en œuvre du Projet de Territoire sur le plan de l'aménagement et occupe, à ce titre, une place centrale dans le corpus des documents stratégiques de Cap Excellence. C'est dans cette optique que les processus d'élaboration du Projet de Territoire et du SCoT ont été simultanés et mis en cohérence.

D'autres documents de planification, tel le Schéma directeur de développement des Zones d'Activités Economiques (ZAE) concourent au même objectif global d'un développement territorial équilibré au sein de l'agglomération.

## ➤ RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

### FOCUS SUR UN PROJET : L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Cap Excellence prévoit la mise en place prochaine d'un observatoire territorial qui permettra de centraliser des données et de diffuser de l'information sur le territoire communautaire.

En cela, il constitue à la fois un outil d'aide à la décision et de mise en cohérence des politiques publiques. En effet, l'observatoire territorial permettra de développer les connaissances sur le territoire, de mieux appréhender les dynamiques et les phénomènes à l'œuvre, d'anticiper les évolutions à venir et d'améliorer ainsi les politiques et les projets de Cap Excellence.

Pour atteindre ses objectifs et fonctionner de manière optimale, l'observatoire territorial de Cap Excellence devra nécessairement dialoguer avec les autres observatoires thématiques déployés en interne (observatoire social, observatoire foncier, système d'observatoire géographique...) et avec les autres producteurs de données de l'archipel (Région, Département, autres Communautés d'agglomération, villes membres, Université des Antilles, INSEE, IEDOM, chambres consulaires, syndicats patronaux...).



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

### FOCUS SUR UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT)

Cap Excellence s'est engagée dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification et d'urbanisme définissant les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 années futures.

La pièce maîtresse du SCoT est le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Anciennement Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le PAS porte le projet politique d'aménagement stratégique du territoire. Il coexiste avec le Document d'Orientations d'Objectifs (DOO).

Le PAS a pour objectif de définir « les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans sur la base d'un système de diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent ». Il permet aux élus de se projeter dans le temps à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif et assure le respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

## ➤ AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les espaces publics représentent un élément important de la qualité de vie et de la sociabilité dans un territoire.

L'avènement du numérique a changé les habitudes, mais n'a pas remis en cause ce besoin de se réunir physiquement.

Cap Excellence prête ainsi une attention particulière à l'offre d'espaces publics et aux autres éléments constitutifs du cadre de vie sur son territoire.

Cap Excellence prévoit de développer le nombre et la palette des espaces publics proposés aux habitants et aux usagers de l'Agglomération : places, squares, parcs, jardins. La variété d'espaces aménagés et équipés, dans les centres urbains ou dans les zones rurales, doit permettre à chacun de trouver un lieu qui corresponde à ses besoins et à ses pratiques.

L'amélioration du cadre de vie passe également par un renforcement de la visibilité et de la lisibilité des zones d'intérêt sur le territoire communautaire. Les travaux de mise en conformité de la signalisation de police qui seront engagés sur 5 Zones d'Activités Economiques (ZAE) de l'Agglomération et sur les routes d'intérêt communautaire concourent à cet objectif.

Enfin, améliorer le cadre de vie, c'est pouvoir répondre rapidement et efficacement, dans une logique de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), aux doléances des habitants de l'agglomération.

## ➤ PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE DE L'AGGLOMÉRATION

### FOCUS SUR UN PROJET : LE CINÉMA LA RENAISSANCE

Bâti sur d'anciennes écuries, la Renaissance est la première salle de cinéma de la Guadeloupe.

Inaugurée le 22 mars 1930, elle participe à l'émergence d'une nouvelle typologie de lieux culturels qui regroupent à la fois une salle de projection cinématographique et une salle de théâtre, avec une capacité de 500 spectateurs. Pendant que le cinéma proposait une programmation exigeante et variée (westerns, péplums et films d'auteurs), le théâtre ouvrait autant sa scène aux spectacles vivants qu'aux distributions de prix scolaires.

Devenue uniquement salle de cinéma dans les années 1960, la Renaissance a fermé ses portes en 2001, après 70 ans d'exploitation.

En 2020, la Renaissance est en proie à un violent incendie qui ravage la structure. Deux ans plus tard, le bâtiment est démoli et le projet du groupe Caribbean Cinemas, qui repose sur des activités cinématographiques innovantes, est retenu par Cap Excellence, suite à un appel public à projets.

Aujourd'hui, le nom « La Renaissance » a toujours une forte résonance dans la mémoire et l'imaginaire collectif des Pointois et des autres Guadeloupéens

### FOCUS SUR UN PROJET : PLAN PAYSAGE

Cap Excellence s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Paysage conforme aux prescriptions du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Elle a été sélectionnée dans l'appel à projets « Plan Paysage ».

Comme spécifié dans la convention que la Communauté d'Agglomération a signée avec le ministère, « la politique du paysage menée par le MTES vise à préserver la qualité et la diversité de nos paysages et lutter contre la banalisation. Il s'agit donc, d'une part, de faire en sorte que le paysage ne soit plus uniquement appréhendé dans une dimension esthétique, ou en tant que décor, mais également en tant qu'élément de projet dans une dimension culturelle et sociale, comme un élément important du cadre de vie, dont la qualité est primordiale pour l'épanouissement des individus et de la société.

Il s'agit, d'autre part, de ne plus associer uniquement le paysage à la protection, mais également à la gestion et à l'aménagement, considérant que les paysages évoluent, et de faire en sorte que ces évolutions ne soient pas subies mais comprises, choisies et partagées ».

Dans cette optique, le Plan Paysage apparaît comme l'outil idoine, découlant de la Convention européenne du paysage, pour mener à bien ces politiques du paysage.

Cap Excellence concentre sur son territoire, un patrimoine matériel et immatériel, naturel et culturel, qui mérite d'être davantage protégé et valorisé.

L'Agglomération s'engage résolument, aux côtés de ses villes membres, dans cette politique publique émergente en Guadeloupe.

La stratégie mise en œuvre par Cap Excellence vise, d'une part, à promouvoir une acception et une reconnaissance larges du patrimoine – incluant ce que d'aucuns appellent le « petit patrimoine », « le « patrimoine ordinaire » – et, d'autre part, la consolidation et l'animation du label Ville d'Art et d'Histoire (VAH) attribué à Pointe-à-Pitre.

Pour ce qui concerne le second volet de cette politique patrimoniale, Cap Excellence est en passe de procéder à l'acquisition du terrain d'assiette et à la reconstruction de la maison natale de Saint-John Perse, mais aussi à la réhabilitation de l'ex-musée l'Herminier.

Mais l'opération la plus emblématique et dont les premiers résultats sont déjà visibles porte sur le désamiantage, la déconstruction et la reconstruction de l'ex-cinéma La Renaissance, à Pointe-à-Pitre.

Parallèlement à ces travaux, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets pour la future exploitation de la Renaissance. L'intérêt que les opérateurs économiques locaux ont porté à cette consultation souligne la valeur et le potentiel de cet espace remarquable de 900 m<sup>2</sup>, au cœur du centre historique de Pointe-à-Pitre.



# AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le projet de territoire est une formidable opportunité de définir la vision du développement et de l'aménagement de l'agglomération-centre. De manière connexe, il constitue également l'occasion de tracer le cadre organisationnel dans lequel cette vision s'inscrit.

Les piliers économique, social, environnemental et spatial du projet sont ainsi complétés par un pilier gouvernance qui précise les rôles et les responsabilités des acteurs, de manière à assurer le bon déroulement, la continuité et la pérennité de l'action communautaire.

Pour améliorer l'efficacité des interventions publiques sur son territoire, Cap Excellence souhaite :

- Renforcer la coopération au sein du bloc communal, entre l'EPCI et ses villes membres et entre ses villes membres ;
- Développer la collaboration avec les autres acteurs de la gouvernance locale ;
- Favoriser la participation citoyenne ;
- Renforcer les capacités d'intervention de l'EPCI.

## LA GESTION RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES PUBLIQUES

Le volet consacré à l'efficacité des politiques publiques porte sur les voies et moyens pour améliorer la gouvernance des affaires communautaires, pour garantir la qualité et la continuité des politiques portées par Cap Excellence et par ses partenaires. Ici aussi, la Communauté d'Agglomération affiche des objectifs ambitieux pour revisiter les termes de l'action publique locale.



## ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : UNE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE PERFECTIBLE

Cap excellence est une jeune Communauté d'Agglomération qui peut compter sur une administration structurée – avec un taux d'encadrement supérieur à celui des autres EPCI de Guadeloupe de même strate – et sur des habitudes et des velléités d'investissement importantes. Cette organisation et ces moyens lui permettent d'exercer pleinement ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, occasionnant dans certains cas – notamment dans les champs social et culturel – des « dépassements de fonction » pour soutenir ses villes membres.

Pour autant, les gestions administrative et financière doivent s'inscrire dans des démarches de progrès pour garantir une montée en gamme et en compétences de la coopération intercommunale.

Outre la dynamique établie au sein du bloc communal, Cap Excellence cherche à développer les interactions avec les autres acteurs de la gouvernance locale (autres autorités publiques, associations, entreprises, citoyens...), dans une approche qui se veut résolument participative et transparente.

## OUTILLÉS POUR TRAITER DES PROBLÈMES COMPLEXES

Toutes les politiques publiques sont liées entre elles. L'interdépendance des problématiques territoriales impose une vision intégrée et invalide une approche sectorielle de leur gestion.

Elle exige ainsi de tous les acteurs du territoire une expertise et un savoir-faire croissants dans des domaines aussi divers que l'environnement, le social, l'urbanisme, la mobilité, l'économie urbaine, la gestion des risques, la prospective territoriale et les finances locales.

Au cœur de cette complexification, Cap Excellence prend le parti de renforcer son écosystème. Ce renforcement se traduit par la mobilisation, au-delà des élus, de l'administration et des administrés, des experts, des socio-professionnels et plus largement de la société civile. Il passe aussi par l'instauration d'un dialogue permanent et systématique entre eux. Enfin, il nécessite une montée en compétence de ces acteurs du territoire.

En d'autres termes, la Communauté d'Agglomération s'outille afin de collecter, analyser, valoriser, partager et protéger l'information stratégique au profit de son territoire.

Des politiques résolument partenariales.

Des interdépendances lient les territoires de l'archipel. Ainsi, les enjeux portés par Cap Excellence et les stratégies à mettre en place pour y faire face ne s'arrêtent pas à ses frontières administratives. De plus, la Communauté d'Agglomération exerce des compétences qui croisent celles des autres acteurs de la gouvernance publique locale, la Région, le Département, les communes et les autres EPCI, voire les services déconcentrés de l'Etat. Dans ce cadre, l'agglomération-centre fait résolument le choix d'une gouvernance élargie, qui intègre les différents niveaux d'intervention, y compris les experts, la société civile et le secteur privé, pour répondre à des problématiques partagées et améliorer collectivement l'action publique.

Cet élargissement se traduit notamment par une coopération renforcée au sein du bloc communal (entre l'EPCI et les trois communes membres), d'une part, et avec les territoires limitrophes, d'autre part.

Lors des 10 dernières années, l'organisation du bloc communal a connu d'importantes mutations.

Désormais, les grandes compétences de planification (zones d'activités économiques, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, relèvent de l'échelon intercommunal.

Parallèlement, Cap Excellence exerce également plusieurs « compétences de proximité » (eau, assainissement, collecte des déchets, cadre de vie).

Ainsi, plus que jamais, pour une efficacité accrue de ses politiques, la Communauté d'Agglomération souhaite pleinement associer ses communes membres et leurs conseillers municipaux, à la dynamique communautaire. Elle bâtit une culture du compromis permettant d'opérer des choix adaptés à des situations très diverses au sein de son territoire.

Parallèlement, Cap Excellence s'oriente vers des partenariats privilégiés en dehors du bloc communal, notamment avec les EPCI limitrophes pour aborder des problématiques communes (eau, déchets, transports, gestion des risques, ...). Il s'agit de proposer une offre de services qui s'appuie sur le constat partagé d'une complémentarité des territoires, en cohérence avec la stratégie régionale.

## LES ÉCHELLES ET LES DOMAINES D'INTERVENTION

Face aux défis du développement endogène durable et de la transition écologique, Cap Excellence s'engage dans une stratégie territoriale intégrée, au nom de l'efficacité.

Il s'agit de rompre avec une approche sectorielle du territoire pour privilégier une approche globale qui prenne en compte conjointement ses dimensions économique, sociale, environnementale, spatiale et politique. Cap Excellence vise ainsi une articulation renforcée de ses différents domaines d'intervention afin de mener des actions transversales.

Pour l'adopter, il s'avère nécessaire de :

- Envisager le territoire pertinent de réflexion et d'intervention, indépendamment des limites administratives et de penser celui-ci à une échelle cohérente et fonctionnelle, dans le respect du principe de subsidiarité ;

• Renforcer la coopération entre l'EPCI et les villes membres en allant de la mise en commun de moyens à la mutualisation de services, en passant par la coordination d'actions communales ;

• Élargir la collaboration avec les autres acteurs de la gouvernance locale.

Cap Excellence ambitionne ainsi de développer ses coopérations à toutes les échelles d'intervention.

Concrètement, cette stratégie territoriale intégrée se traduit par la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et compétents, y compris la société civile.

## DONNÉES CLÉS :

• 3 VILLES MEMBRES

• 2 ORGANISMES SATELLITES à vocation d'intervention au-delà des limites administratives du territoire : le Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul-de-Sac Marin (SMT) et le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Guadeloupe (SYVADE)

• ACTEUR DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) RÉUNISSANT 3 AGGLOMÉRATIONS, 6 DE LEURS VILLES-MEMBRES, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT ET LES SERVICES DE L'ÉTAT.

• SEUL EPCI DE GUADELOUPE À APPLIQUER LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un versement au profit des communes membres ou d'autres EPCI qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

## VOUS POUVEZ FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

La participation citoyenne est une condition nécessaire à la réussite des interventions communautaires en ce qu'elle permet de connaître les attentes des administrés, de faire émerger des idées innovantes, d'instaurer un dialogue territorial, et de renforcer la cohésion sociale.

De la consultation à la co-construction, voire la co-décision, en passant par la concertation, ces différentes modalités de participation à la décision publique varient en fonction du degré d'implication des habitants et du moment auquel ces derniers sont sollicités.

Dès 2014, Cap Excellence installe son conseil de développement, espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, en lien avec les communes. En 2017, une étape supplémentaire d'écoute de la parole citoyenne est franchie avec la mise en place de conseils citoyens dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire communautaire.

L'appel à l'intelligence citoyenne et collective a donc été lancé. Reste aux citoyens à s'approprier pleinement ces instances et les autres cadres de concertation qui leur sont proposés. D'où le message que les élus adressent à leurs mandants : « Faites entendre votre voix ! »





## LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS NÉCESSAIRES

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence représente un établissement public solide, mais soumis à certaines tensions, en termes financiers, à l'échelle de la Guadeloupe.

Son budget, ses efforts d'investissement et le choix de ses axes d'intervention prioritaires en font un acteur majeur du développement local. Les contraintes financières qui affectent les collectivités locales et leurs établissements publics imposent des arbitrages réguliers sur les priorités d'intervention.

Parallèlement, au regard de l'expertise déployée par ses services, l'EPCI apparaît comme une administration dynamique et

efficace. Cette administration s'est développée progressivement, avec les transferts successifs de compétences et de personnels. Pour être optimal, ce développement progressif de l'appareil administratif communautaire doit s'inscrire dans un projet concerté et faire l'objet d'une gestion sans failles des ressources humaines.

L'enjeu pour Cap Excellence est de soutenir sa capacité d'intervention par les moyens humains et financiers nécessaires. Dans cette perspective, la Communauté fait le choix d'une administration et d'une gestion financière durables, cohérentes avec les besoins de son territoire, inscrites dans le temps et marquées par la constance.

## LE SOUCI DE TOUJOURS MIEUX FAIRE

Le contexte de l'action publique se complexifie : environnement socio-économique de plus en plus incertain, restrictions budgétaires, reconfiguration du périmètre d'intervention des collectivités et de leurs groupements, multiplication des obligations réglementaires et des cadres contractuels.

Dès lors, outil, simultanément, d'aide à la décision, de gestion des dépenses, de management des services, de communication et de légitimation de l'action publique, l'évaluation apparaît comme un moyen adapté pour limiter les risques, gérer les incertitudes et mieux appréhender les contraintes. Plus que l'amélioration des procédures internes recherchée par les pratiques managériales de l'établissement public (contrôle de gestion, audit...), il est essentiel d'apprécier les effets des politiques intercommunales sur le territoire et sur la population à laquelle elle s'adresse.

Dans cette perspective, Cap Excellence, animée du souci de toujours mieux faire, s'oriente vers

la mise en œuvre d'une démarche systémique d'évaluation.

Aujourd'hui, les différentes directions utilisent des méthodologies relevant de l'évaluation des politiques publiques, mais la pratique évaluative n'est pas pleinement institutionnalisée.

En s'engageant dans cette voie, l'enjeu pour la Cap Excellence est donc, au-delà des figures imposées par les différents contrats-cadres auxquels elle souscrit, d'instaurer une pratique systématisée et à terme une culture de l'évaluation.

Développer une stratégie territoriale intégrée. La démarche intégrée a présidé à l'élaboration du projet de territoire de Cap Excellence. Chaque orientation, chaque objectif opérationnel, chaque action du projet a été envisagée dans sa globalité, au regard de ses interactions et de ses incidences, à la croisée de plusieurs objectifs développementaux.

La nouvelle stratégie économique portée par Cap Excellence s'inscrit dans cette logique

### DONNÉES CLÉS :

• 3<sup>È</sup> BUDGET LOCAL DE L'ARCHIPEL  
après le Département et la Région

• 2<sup>È</sup> EFFORT D'INVESTISSEMENT  
PUBLIC LOCAL DE GUADELOUPE,  
après la Région

• 3<sup>È</sup> INVESTISSEUR PUBLIC LOCAL  
derrière la Région et le Département

• 217 AGENTS EN 2020  
DONT 53 DE CATÉGORIE A

• TAUX D'ENCADREMENT DE 34%

intégrée. L'évaluation et l'actualisation du Schéma Directeur de Développement Économique (SDDE) et de son Plan d'Actions Stratégiques Économiques Communautaires (PASEC) prendront ainsi nécessairement en compte l'impact des mesures économiques sur les autres objectifs de développement : quelles incidences sur la cohésion sociale ? Sur l'environnement ? Sur le développement culturel ? Sur l'aménagement et la gouvernance de l'Agglomération ?

Ce sont ces mêmes objectifs transversaux que vise le plan d'actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), signé le 18 mars 2021, entre Cap Excellence, les partenaires – au premier rang desquels les villes membres et l'Etat – et les financeurs (Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale de l'Habitat). Couvrant une période de cinq ans, l'ORT mobilise plusieurs leviers (économie, habitat, espaces publics, mobilité...) pour revitaliser les centres-villes des communes membres.

## RENFORCER LE DIALOGUE ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS



La bonne gouvernance suppose que les acteurs locaux soient en capacité de dialoguer entre eux et de mettre en place des projets communs. Cap Excellence prend une part active dans ce renforcement du dialogue et des capacités au sein de l'agglomération.

Plusieurs dispositifs et actions concourent à cet objectif. Ils s'adressent à des cibles différentes afin de favoriser la montée en compétences et la mise en réseau des acteurs locaux.

## ENCOURAGER UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE

Cap Excellence fait le pari d'une gouvernance élargie, en impulsant une coopération renforcée au sein du bloc communal, avec les territoires limitrophes et, plus largement avec tous les acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans la gestion des affaires communautaires.

La concertation a été le fil rouge de l'élaboration des documents stratégiques, à commencer par le Projet de Territoire, mais aussi le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ces travaux stratégiques ont ainsi été enrichis des contributions des parties prenantes à la gouvernance de l'agglomération, en premier lieu, celles des trois villes membres de Cap Excellence (Les Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre). Du fait de la centralité de Cap Excellence, ces discussions ont été élargies aux Communautés d'Agglomération voisines – avec notamment un dialogue fructueux engagé avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) – et aux collectivités majeures de la Guadeloupe (Région et Département).

Les principes de la gouvernance élargie trouvent également un terrain d'application dans les travaux du Conseil de Développement (CODEV) de Cap Excellence.

Citons ici :

- Le dispositif Cap Entreprises, qui constitue un guichet d'appui technique pour les structures du secteur privé ;

- Les Ateliers du Territoire « Mieux aménager avec des sols vivants », organisés en 2021 et 2022, ainsi que le cycle de formation-action sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, qui revisitent les pratiques et les partenariats qui président aux opérations d'aménagement ;

- Le projet « Cité d'excellence » qui prévoit l'aménagement des immeubles Lacavé et Manhattan pour créer un espace de coworking thématique « Culture » et « industries culturelles et créatives » afin de renforcer la filière des métiers de la culture ;

- La mise en œuvre du plan d'actions du Schéma de Mutualisation qui permettra aux administrations communales et communautaires de mieux travailler ensemble et de gagner ainsi en efficacité.

## FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE

Aujourd'hui, les politiques publiques se construisent avec les citoyens. Leur participation conditionne souvent le succès même des projets. Elle ne va pourtant pas toujours de soi. Cap Excellence doit, comme tous les autres acteurs publics, trouver les voies et moyens pour cultiver l'appétence des citoyens pour la chose publique, pour donner du sens et de la valeur aux exercices participatifs.

Afin de favoriser la participation citoyenne, Cap Excellence mettra en œuvre des actions de soutien aux initiatives citoyennes de mise en œuvre de la démarche de développement social territorial renforcée.

La Communauté d'Agglomération poursuivra ses actions de création et d'appui au fonctionnement de dispositifs et de structures de proximité pour le développement social territorial : les associations, les sociétés coopératives d'intérêt collectif, etc.

Enfin elle renforcera son soutien à l'animation des conseils citoyens et des conseils de quartier.

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

La loi de réforme des collectivités locales de 2010 impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'élaborer, à chaque mandature, un schéma de mutualisation des services. Le schéma évalue notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. La loi NOTRe de 2015 offre de nouvelles possibilités de mutualisation au sein du bloc communal.

Après un an d'élaboration, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence adopte son schéma de mutualisation à la fin de l'année 2021. Le document identifie des actions à fort potentiel à mettre en œuvre dès 2022 : l'acquisition d'un outil commun de sécurisation des systèmes d'information, définition et mise en œuvre d'un plan de formation partagé, échanges réguliers et suivi des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants (ressources humaines, finances, marchés publics, juridique, système d'informations, technique), ingénierie de financements européens pour des projets de l'agglomération...



## FOCUS SUR UN PROJET : LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

La mise en œuvre des politiques publiques de Cap Excellence nécessite la mobilisation et l'utilisation d'un nombre important de données. Afin de traiter ces données, généralement spatiales, Cap Excellence a souhaité se doter d'un Système d'Information Géographique (SIG). Celle-ci peut ainsi analyser et aménager le territoire communautaire de manière optimale, et, plus largement, améliorer ses actions grâce à une meilleure vision de la réalité. L'information géographique permet ainsi une appréhension fine des voiries, des réseaux, des équipements divers qui maillent le territoire communautaire.

Cap Excellence a pour objectif, avec le SIG, de bâtir une infrastructure de données géographiques propre à la Communauté d'agglomération, et de renforcer les échanges de données en interne et externe.

Le SIG n'a pas seulement une utilité en interne. Il permet également à la population d'avoir un aperçu des actions de Cap Excellence sur le territoire et, ce faisant, de développer les usages des outils numériques.





## FOCUS SUR UNE INSTANCE : LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Issus de la loi Voynet du 25 juin 1999 et re-toilétés par la loi NOTRe du 7 août 2015, les Conseils de Développement (CODEV) sont des instances de démocratie participative aux niveaux intercommunal, territorial ou métropolitain, constituées de membres bénévoles actifs de la société civile.

La loi stipule qu'un conseil de développement est mis en place dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI, par délibération de l'organe délibérant.

Cap Excellence a installé son conseil de développement en 2015. C'est aujourd'hui le seul EPCI de Guadeloupe dont le CODEV soit véritablement actif. La composition du CODEV de Cap Excellence est représentative de la diversité des acteurs locaux des trois communes membres de l'agglomération.

Les premiers travaux du CODEV de Cap Excellence ont abouti à un avis favorable pour l'adoption du Schéma Directeur de Développement Economique (SDDE) et de sa déclinaison en un Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires (PASEC). Le CODEV a également conduit des études sur l'intercommunalité en Guadeloupe. Il a été associé à l'élaboration et a émis un avis favorable sur le présent projet de territoire.



## FOCUS SUR UNE INSTANCE : LES CONSEILS CITOYENS

L'article 7 de la loi du 21 février 2014 spécifie que la mise en place d'un conseil citoyen est obligatoire dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Ils sont composés d'habitants, d'associations et d'acteurs locaux. Des représentants de ces conseils doivent participer à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.

La première mission des conseils citoyens est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. Ils favorisent les pratiques émergentes et s'appuient sur des expérimentations en cours.

La participation des conseils citoyens au contrat de ville est conçue de manière transversale. Elle concerne ainsi tous les volets du contrat et tous les dispositifs pouvant y être liés : les projets de renouvellement urbain, les programmes de réussite éducative, les ateliers santé ville, les zones de sécurité prioritaires, etc.

En 2017, Cap Excellence installe les conseils citoyens du contrat de ville de l'agglomération. Les conseils citoyens de Cap Excellence sont les seules instances participatives de ce type opérationnelles en Guadeloupe. Le fonctionnement de ces conseils doit être soutenu pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle et envisager une pérennisation de cet espace de concertation après l'échéance du contrat de ville, en 2023.

## CULTIVER LES LOGIQUES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'évaluation constitue aujourd'hui un passage obligé pour les autorités publiques. Davantage, Cap Excellence considère que cet exercice exigeant représente une opportunité de procéder à une introspection honnête, d'envisager les efforts à consentir, au quotidien et à tous les niveaux, pour améliorer la qualité des services publics proposés aux administrés.

Dans une logique d'évaluation *ex ante*, la méthodologie d'élaboration du projet de territoire a accordé une place centrale à l'analyse croisée des projets portés ou soutenus par Cap Excellence, à l'aune des objectifs de développement

durables fixés par les élus communautaires. Cette réflexion stratégique collective a permis de rationaliser les programmes d'investissement et de fonctionnement que la Communauté d'Agglomération entend mettre en œuvre lors des prochaines années.

Ces impératifs d'évaluation et d'amélioration continue s'appliquent à toutes les interventions de Cap Excellence et doivent donc essaimer dans l'ensemble des services communautaires : aux politiques économiques, aux politiques environnementales, aux politiques d'aménagement, etc.

A titre d'exemple, elles trouvent un terrain d'application privilégié dans le champ du social. Soucieuse de mieux appréhender la qualité de ses services et l'impact de ses actions sur le territoire communautaire, Cap Excellence envisage le déploiement d'un observatoire social territorial.

Par ailleurs, l'organisation des journées de l'action sociale et solidaire permettra, à intervalles réguliers, d'approfondir cet état des lieux social de l'agglomération, d'évaluer les politiques sociales de Cap Excellence et de formuler des préconisations visant à améliorer ces dernières.

## INDICATEURS CLÉS :

**Satisfaction des citoyens sur les politiques et les services communautaires :** Indicateur qui rend compte de la perception qu'ont les habitants et les usagers de l'Agglomération des actions mises en œuvre par Cap Excellence. La satisfaction s'appréhende dans le cadre d'études quantitatives et qualitatives dédiées.

**Etudes de prospective territoriale :** Indicateur attestant de la pratique d'exercices prospectifs à l'initiative de la Communauté d'agglomération. La prospective territoriale permet d'anticiper les défis auxquels l'Agglomération sera confrontée dans le futur et de se projeter collectivement pour tenter d'y répondre.

**Evaluation des interventions publiques :** Indicateur attestant de la pratique d'évaluation des politiques communautaires. Intervenant à tout moment du cycle de vie des projets, l'évaluation permet d'apprécier l'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'impact des politiques mises en place par Cap Excellence.

**Audits de l'administration communautaire :** Indicateur attestant de la pratique d'audit des services de Cap Excellence. L'audit permet d'évaluer dans quelles mesures les processus de management des risques, de contrôle et de gestion des ressources de Cap Excellence sont conformes aux décisions prises et atteignent les objectifs fixés.

**Outils de sélection et de priorisation des projets :** Indicateur attestant de l'existence d'outils et de processus idoines pour sélectionner et prioriser les projets portés ou soutenus par Cap Excellence. Un outil de ce type a été conçu et validé, à la faveur de l'élaboration du projet de territoire.

## METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION ET UNE GESTION FINANCIÈRE DURABLES

Cap Excellence s'assure de disposer des moyens humains, matériels et financiers de ses ambitions. Cette préoccupation permanente se traduit par la mise en place d'une administration et d'une gestion financière durables au sein de la Communauté d'agglomération.

Depuis sa création en 2008, Cap Excellence mène une stratégie immobilière offensive, guidée par la double volonté de donner aux agents un cadre de travail optimal et d'assurer la présence de la Communauté d'Agglomération et la proximité de ses services sur tout le territoire.

Soucieuse de renforcer les capacités de ses ressources humaines, la Communauté d'Agglomération met en œuvre un plan de formation

interne, adapté aux souhaits et aux besoins des agents.

La transformation numérique et l'administration font partie de ces priorités de formation. La dématérialisation des services communautaires est aujourd'hui un mouvement de fond pour lequel les utilisateurs – agents et administrés – doivent être accompagner efficacement.

Enfin et surtout, s'agissant des finances, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'assure de la faisabilité et de la planification financières de ses projets. C'est dans cette optique qu'elle adosse un pacte financier et fiscal au projet de territoire.

Accord entre les communes membres et la Communauté, basé sur un bilan financier et fiscal partagé du territoire, le pacte financier et fiscal hiérarchise et phase dans le temps les engagements financiers de Cap Excellence.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de territoire et, plus concrètement, pour concevoir, financer, suivre, piloter et évaluer les politiques qui y concourent, **Cap Excellence projette de revisiter son organisation interne et de constituer un pôle dédié à l'ingénierie financière et à la prospective territoriale au sein de l'administration communautaire.**






# Ets CHLOREX

Entreprise guadeloupéenne fondée en 1950 spécialisée dans la vente de produits chimiques industriels et de spécialité

**CHLOREX S.A.**  
Route du Raizet - BP 27  
97 181 ABYMES CEDEX

**Contact :**  
Véronique MARRY  
0690 55 12 39  
veroniquemarry@wanadoo.fr

Amandine IVANOFF-BONFILS  
0690 38 37 37  
amandinegpe@hotmail.fr

Nous vous offrons une gamme de produits performants pour différents secteurs tels que :

LE TRAITEMENT DE L'EAU

- Production d'eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Traitement des eaux de process
- Traitement des eaux de piscine
- Traitement des lixiviats

L'INDUSTRIE

- Énergétique
- Alimentaire
- Agricole
- Détergente
- Chimique



# LE CRTE, UN OUTIL AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

En 2020, la pandémie liée au Covid-19 a engendré une grave crise sanitaire, économique et sociale (faillites d'entreprises, pertes d'emplois, diminution du pouvoir d'achat...) et une réelle prise de conscience écologique. Face à l'augmentation de la précarité, le gouvernement a lancé un Plan de relance historique, en y associant 100 milliards d'euros.

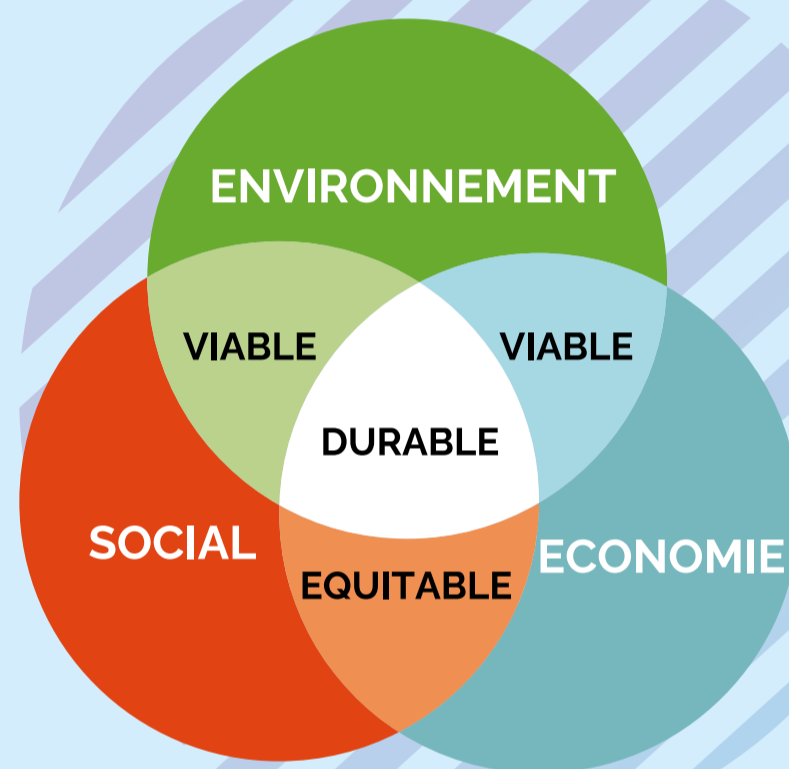
Ce Plan de relance porte l'idée que « la France de demain » se construira avec le concours de tous les acteurs ayant vocation à participer au développement territorial. Et naturellement, après plus de 40 ans de décentrali-

sation, la mobilisation des collectivités territoriales dans la transition écologique et le développement de leurs territoires est cruciale. La déclinaison du Plan de relance dans les territoires passe par la contractualisation qui permet par nature une adaptation plus aisée des politiques nationales. Ces contrats, initialement nommés Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et rebaptisés « Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique », permettent d'ajuster le Plan de Relance aux problématiques différenciées des territoires.

## COMMENT ALLIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AMBITIONS CLIMATIQUES ?

Le CRTE, signé par Cap Excellence le 30 décembre 2021, a pour vocation de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants. Il vise à coordonner à l'échelle des EPCI les politiques prioritaires et les objectifs de l'Etat en matière de politiques publiques. Il s'agit d'un contrat intégrateur de toutes les politiques publiques (Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), Loi « Climat et résilience », Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Plan national d'adaptation au changement climatique, Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, etc.) ou régionales (Schéma d'Aménagement Régional (SAR), Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), Schéma de Cohérence

Territoriale (SCoT), COT, Cœur de Ville, Plan régional de prévention et de gestion des déchets, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Trajectoire outre-mer 5.0, Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), Plan de développement des équipements sportifs Outre-mer, etc.). Ces dernières, couvrant divers enjeux, doivent être coordonnées et effectives au sein des actions de la collectivité. Le CRTE s'exprime à travers une vision pluriannuelle et une approche transversale des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.



## POURQUOI METTRE EN PLACE UN CRTE ?

### Accompagner les transitions sur le territoire

Le CRTE suit une démarche de transformation. Il a pour objectif d'accompagner les différentes transitions dans les territoires (écologique, démographique, sociale, numérique et économique). Une attention particulière est portée au renforcement de la place des enjeux environnementaux. L'objectif est de passer un cap de transformation en s'orientant vers de nouveaux modèles de développement et en accélérant les dynamiques de transformations.

### Formaliser les axes stratégiques

Le CRTE entend mettre en œuvre les orientations stratégiques de chaque territoire en fonction de leurs priorités stratégiques, en prenant en compte des enjeux locaux, nationaux, européens et internationaux. Pour ce faire, il ambitionne d'améliorer la coordination entre les politiques et les projets, la mobilisation des élus dans une dynamique de projet de territoire, le dialogue avec les partenaires institutionnels et locaux, l'accès aux financements et les avancées dans la transition écologique.

### Concrétiser les projets de territoire

Le Projet de Territoire est le socle du CRTE. Concrétiser le Projet de Territoire c'est donner vie au CRTE. Les projets doivent garder en vue l'objectif de décarbonation de la production d'énergie en 2050, de développement d'une économie circulaire, décarbonée, résiliente et solidaire, de la création d'emplois et de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

La concrétisation des projets s'effectue par la mise en place des besoins administratifs, financiers et opérationnels des projets, des plans de financement et des partenariats.

Le CRTE prévoit le suivi, l'évaluation et la révision des projets. Cet accompagnement, visant le renforcement du projet, doit s'appuyer sur une vision réaliste.

## COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE CRTE ?

### Mobiliser les acteurs locaux

Pour sa mise en œuvre, le CRTE appelle la mobilisation durable de tous les acteurs socio-économiques locaux (collectivités territoriales, partenaires, habitants, associations...) afin de construire une vision globale partagée. Suivant une dynamique partenariale, le CRTE offre un cadre de dialogue continu entre l'établissement et ses partenaires. Vecteur d'une meilleure intégration des communes membres au sein de l'EPCI, il vise à rapprocher les élus et les citoyens des décisions publiques. A ce titre par exemple, les maires sont appelés à participer à l'élaboration du contrat, la priorisation des projets, leur mise en œuvre et leur évaluation.

### Consolider les plans de financement

Le CRTE a vocation à simplifier l'accès aux financements et les rendre plus cohérents. S'il ne dispose pas d'une enveloppe financière propre, c'est-à-dire d'un budget prédéterminé, il reste pour autant un dispositif visant à simplifier l'accès aux financements d'une façon non négligeable. En effet, un projet inclut au CRTE est présumé répondre aux objectifs du Projet de Territoire et justifier d'une certaine maturité acquise notamment à la suite des différents comités organisés dans le cadre du CRTE, ce qui facilite grandement l'obtention de financements

## UN CHEF DE PROJET CRTE

Reflet de l'implication de l'Etat dans la concrétisation des projets de territoire, le poste de Chef de projet CRTE est co-financé par l'Etat (crédits FNADT).

Un jury de sélection, composé de cinq représentants de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence s'est réuni afin de recruter le Chef de projet. Ce dernier a pris ses fonctions en novembre 2022.

### Qu'est-ce qu'un chef de projet CRTE ?

Le Chef de projet est chargé de l'animation et du suivi administratif et financier du CRTE. L'objectif est d'accélérer la concrétisation des projets en mettant en œuvre un dynamisme dans son évolution. L'objectif du Chef de projet est de mettre en œuvre les moyens permettant de transformer les ambitions politiques et stratégiques en actions abouties.

### Quelles sont ses principales missions ?

- Il assure la mise en œuvre des mesures de relance du CRTE en apportant notamment son ingénierie de financement.
- Il coordonne les projets des différents acteurs en entretenant une interface entre les services de la Communauté d'agglomération, les élus, les partenaires financiers et les acteurs locaux.
- Il accompagne les porteurs de projets dont les opérations ont vocation à intégrer le CRTE.
- Il assure une mission de veille et d'information auprès des partenaires.

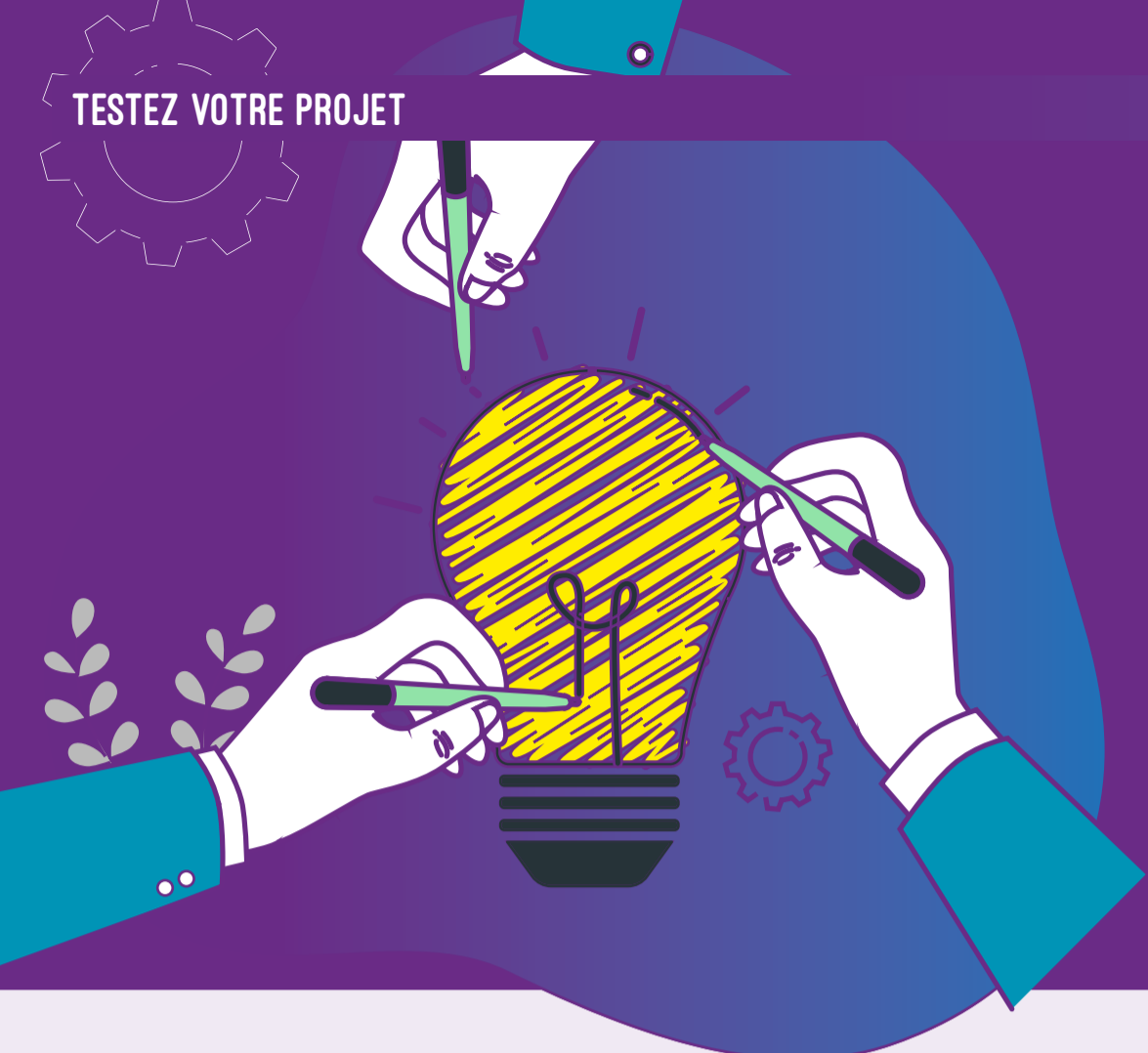
## CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)











# VOUS AVEZ UN PROJET ?

Testez l'éligibilité de votre projet en 10 questions

	OUI	NON
1. Votre projet est-il implanté sur le territoire de Cap Excellence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. En répondant à un besoin déterminé du territoire, votre projet s'inscrit-il dans une orientation stratégique du Projet de Territoire de Cap Excellence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les ressources humaines et techniques ont-elles été définies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Le plan de financement et la capacité d'autofinancement permettent-ils de rendre le projet financièrement soutenable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Les partenaires ayant vocation à s'impliquer dans le projet ont-ils été concertés et/ou ont-ils manifesté leur soutien ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. La durée du projet a-t-elle été déterminée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Votre projet renforce-t-il l'accès à un droit fondamental ? Par exemple, s'inscrit-t-il dans une logique de maintien de l'emploi, voire de création d'emplois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Votre projet est-il conforme à la réglementation en vigueur et suit-il la visée des documents stratégiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Votre projet inclut-il un mode de production durable tel que les énergies renouvelables et/ou permet-il de réduire la consommation énergétique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Avez-vous opéré des études de faisabilité de votre projet (études de marché, benchmark...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si vous souhaitez nous soumettre votre projet, contactez-nous par mail à l'adresse suivante : [crte@capexcellence.net](mailto:crte@capexcellence.net)**

Des instances de gouvernance sont mises en place dans le cadre du CRTE afin d'opérer la sélection des projets à prioriser sur la base d'indicateurs nationaux et locaux. L'apport du projet à la transition écologique et à la cohésion territoriale est un aspect particulièrement attendu. Ces instances, à savoir, le Comité des Financeurs, le Comité de Pilotage et le Comité Technique, suivent l'avancement d'un projet tout au long de sa vie. Elles veillent par exemple au respect des délais, à l'effectivité des résultats escomptés des actions, ses impacts et sa cohérence avec le Projet de Territoire. Ces différents comités peuvent se réunir en plénière ou en groupe de travail. Ils peuvent être amenés à participer à l'élaboration, à l'animation, au pilotage, à l'évaluation ou encore à la révision du CRTE.

# ENSEMBLE, FAISONS VIVRE LE CRTE

Nous partageons le même objectif : celui de permettre la concrétisation des projets de la Communauté d'agglomération. Vous pouvez y participer en nous soumettant un dossier de candidature.

## Comment déposer un dossier de candidature ? Quelle est la démarche à suivre pour inscrire son projet au CRTE ?

### Étape 1 : L'évaluation du projet.

➤ Testez l'éligibilité de votre projet grâce à notre test d'éligibilité en 10 questions (cf. page 46).

### Étape 2 : La constitution du dossier.

➤ Veillez à ce que votre dossier de candidature dresse un descriptif détaillé de votre projet (objectif de la démarche, descriptif du projet, schéma d'implantation, détails des coûts prévisionnels, calendrier prévisionnel des opérations, ...).

### Étape 3 : La transmission du dossier.

➤ Si votre projet remplit les conditions, envoyez-nous un dossier complet à l'adresse suivante : [crte@capexcellence.net](mailto:crte@capexcellence.net)  
➤ Si votre projet est inéligible, consolidez-le.

### Étape 4 : L'instruction du dossier.

➤ Votre candidature sera traitée dans les meilleurs délais par nos services.

### Étape 5 : Le suivi du projet.

➤ Vous serez contacté par nos services afin de mettre en place l'accompagnement de votre projet.

Le blog opératoire performant dispose de 3 salles d'opération, d'une salle d'endoscopie et d'un secteur de réveil de 6 postes permettant d'assurer le meilleur suivi post opératoire. Un bloc obstétrical, un service d'imagerie médicale complète, laboratoire biologiques, scanner, irm, un service de pharmacie.

**Morne Jolivière 97142 Les Abymes**  
Tél. : 0590 82 19 63  
[www.polyclinique.gp](http://www.polyclinique.gp)

VOIE PRINCIPALE ZARRY - 97122 BAIE-MAHAULT - GUADELOUPE - BP 2126  
Trafikera RDGuadeloupe 0590 38 07 07  
[contact@routesdeguaadeloupe.fr](mailto:contact@routesdeguaadeloupe.fr) [www.routesdeguaadeloupe.fr](http://www.routesdeguaadeloupe.fr)



# CAP'EUROPE : OPTIMISER LA MOBILISATION DES FONDS EUROPÉENS

**Vous avez un projet ? Vous souhaitez le réaliser et cherchez des financeurs pour vous aider à le concrétiser ?** Sachez que les fonds européens financent des projets qui répondent à des besoins locaux tout en s'inscrivant dans les grands objectifs de l'Union Européenne.

## JETONS UN ŒIL SUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2021-2027 !

Comme pour la précédente programmation 2014-2020, le Conseil Régional reste l'Autorité de Gestion des Fonds Européens en Guadeloupe. L'Etat conserve la gestion d'une partie de l'enveloppe du FSE+, destinée à promouvoir les politiques en faveur de l'emploi et de l'inclusion.

Compte tenu des récents enjeux sociaux et climatiques, de nouvelles thématiques qui étaient peu et pas soutenues sur les précédentes programmations le seront désormais telles que l'économie circulaire, la gestion des risques liés au climat ou encore la mobilité durable.

## REGARDONS DE PLUS PRÈS

### LES GRANDES ORIENTATIONS DÉFINIES POUR LE TERRITOIRE GUADELOUPÉEN :

**Priorité 1 : Une Guadeloupe plus intelligente, plus innovante et plus compétitive (FEDER)** pour améliorer les capacités en matière de recherche et d'innovation, l'utilisation des technologies de pointes ou encore renforcer la croissance et la compétitivité des PME.

**Priorité 2 : Une Guadeloupe plus verte et à faible émission de carbone en transition vers la neutralité carbone (FEDER)** pour favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et de préservation de la nature, prévenir les risques de catastrophe et favoriser l'accès et une gestion durable de l'eau.

**Priorité 3 : Une Guadeloupe plus connectée** par l'amélioration de la mobilité durable et intelligente.

**Priorité 4 : Une Guadeloupe plus inclusive et solidaire tournée vers l'adaptation et l'élévation des qualifications visant l'insertion professionnelle des publics (FSE+)** en améliorant l'accès à l'emploi et en promouvant l'apprentissage.

**Priorité 5 : Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoire et d'initiatives locales** en encourageant le développement social, économique et environnemental, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable etc.



PROJET COFINANCÉ  
par le fonds européen  
de développement régional

### RAPPEL DES AIDES EUROPÉENNES

FEDER	FSE+	FEADER	INTERREG	FEAMPA
Développement économique, innovation, transition	Emploi, formation, insertion	Agriculture et développement rural	Coopération territoriale	Pêche, aquaculture, économie bleue

### RÉCAPITULONS :

### UN DOSSIER BIEN RÉFLÉCHI QUI PRÉSENTE DES PIÈCES COMPLÈTES ET RESPECTE LES ÉTAPES DU MONTAGE A PLUS DE CHANCE D'ABOUTIR ET D'OBTENIR DES AIDES.

- Suivre l'instruction de la demande de subvention :** Lors de l'instruction assurez-vous d'être prêt et organisé ! À tout moment de l'instruction des éléments peuvent être requis et l'instructeur de votre dossier s'attend à des réponses précises. Toute décision fait l'objet d'une notification qu'elle soit une acceptation, un rejet ou une réserve.
- Signer la convention :** Si votre projet est validé, il fait l'objet de la signature d'une convention. Veillez à la lire attentivement car elle est une mine d'informations : objet, dépenses éligibles, temporalité du projet, modalités et mises en œuvre des paiements, résiliation etc.
- Réaliser son projet :** A partir de la signature, il vous appartient de mener à bien votre projet en fournissant les livrables attendus, en mettant en place des indicateurs de suivi et surtout en communiquant autour de votre projet et de son financement. A partir du premier acte générateur de dépenses, il vous appartiendra de fournir au financeur les justificatifs des dépenses et toutes les pièces lui permettant d'apprécier l'avancement de l'opération. C'est sur cette base que vous serez remboursé !
- Être remboursé :** Les fonds européens fonctionnent par remboursement sur la base de la présentation de factures acquittées. Sauf si la convention le prévoit, aucune aide n'est versée sans en formuler clairement la demande qu'elle soit une avance ou un acompte. Le contrôle peut écarter ou rejeter des dépenses.
- Après le projet :** Toutes les pièces du projet doivent être conservées dans un lieu unique et les contrôles peuvent intervenir jusqu'à 10 ans après le projet !

### CONCRÈTEMENT QUE FAIRE SI ON A UN PROJET ?

#### 1. Réfléchir à son projet :

Mon projet répond-t-il à des besoins généraux ou spécifiques ? S'inscrit-il dans l'une des grandes priorités européennes 2021-2027 ? Ses aspects techniques, juridiques et financiers sont-ils connus et assurés ? Dans quelle temporalité s'inscrit-il ? A qui s'adresse-t-il ?

#### 2. Recourir aux aides :

Une fois mon projet consolidé, je peux demander et cibler l'aide que je souhaite obtenir. Solliciter des financements publics pour un projet n'est pas une obligation mais dès lors que j'y ai recours je m'engage à respecter tous les engagements avec leurs avantages et inconvénients.

#### 3. Formaliser la demande de financement :

La formalisation de la demande passe par le dépôt d'un dossier complet. Les pièces à fournir sont propres à chaque financeur et peuvent varier d'un fonds à un autre et en fonction du statut juridique du demandeur.

### VOUS ÊTES SÛRS DE VOTRE PROJET ?

#### Ce dernier coche toutes les cases préalables au dépôt ?

Vous pouvez dès maintenant faire un dépôt sur le programme opérationnel 2021-2027 en vous rendant à l'adresse suivante :

[https://synergie-europe.fr/e\\_synergie/](https://synergie-europe.fr/e_synergie/)

Vous avez des questions ? Vous hésitez encore ou souhaitez obtenir des informations ? Votre projet se déroule sur le territoire de Cap Excellence ?

**Envoyez vos questions à l'adresse suivante, nous tâcherons d'y répondre :**  
[capeurope@capexcellence.net](mailto:capeurope@capexcellence.net)



# OBSERVATOIRE TERRITORIAL DE CAP EXCELLENCE

## LES NOUVEAUX ENJEUX

Face aux transformations profondes de nos sociétés et de nos environnements, le besoin de mettre en place des outils permettant aux différents acteurs de repenser de manière collective leur territoire, en fonction de nouvelles exigences du développement durable qui se manifestent avec une évidence croissante est patent.

Ces dispositifs, le plus souvent nommés « Observatoires » doivent répondre à de multiples enjeux.

- 1- Gouvernance ;
- 2- Aménagement du territoire et environnement ;
- 3- Cohésion ;
- 4- Accès et desserte du territoire.

Cela est d'autant plus vrai que les territoires sont des espaces en mutation de plus en plus partagés avec d'autres acteurs aux visées variées sur les usages et l'aménagement.

Face à ce constat, on ne peut pas se contenter des caractéristiques structurelles, ainsi que les flux entrants et sortants. Ces problématiques exigent une description fine des pratiques et un suivi des évolutions : processus de décision, traitement de données, choix techniques, partenariats etc...

Cette compréhension est un point de passage obligé pour connaître et évaluer les interactions entre acteurs, territoire et environnement. Les dispositifs existants d'observation des pratiques sont très lacunaires et sans aucun suivi.

La finalité d'un Observatoire est de constituer un espace d'une part de production et d'accumulation de connaissances originales et, d'autre part, d'échanges, de réflexion et de débats sur la contribution des acteurs et le développement durable du territoire. Il doit permettre d'aborder les thématiques relatives à la gestion des ressources renouvelables et non renouvelables, en dépassant leur dimension sectorielle et en se préoccupant systématiquement de l'ensemble des relations entre l'activité et son impact sur les ressources et l'environnement. Les situations et les conditions sociales, économiques et d'environnement politique sont extrêmement contrastées et pourtant elles déterminent directement leurs capacités à prendre en compte ou non des défis.

## DE CAP EXCELLENCE

### PRÉAMBULE

Initié par la Direction Générale Adjointe Prospective, Europe & Stratégies, la mise en œuvre de l'Observatoire Territorial de Cap Excellence vise à mesurer les dynamiques et disparités de notre territoire. Cette connaissance fine permettra aux différents acteurs du territoire (entreprises, institutions, société civile) de mener une politique territoriale adaptée aux besoins de la population, et de s'interroger sur les grands enjeux de demain.



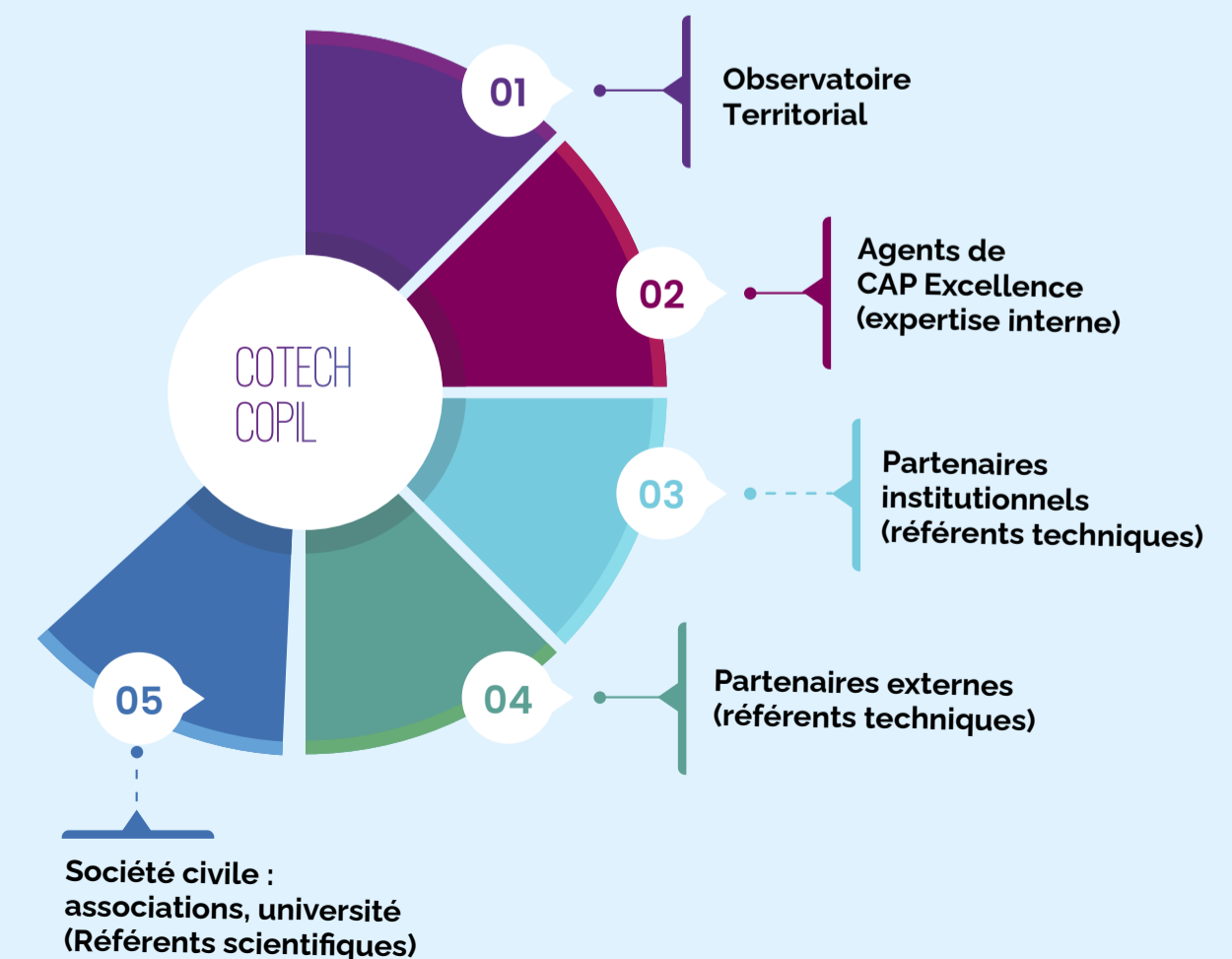
Compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre des dispositions favorables au développement du territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence (les missions d'analyse et des politiques publiques locales menées à travers sa Direction Observatoire Territorial, les axes de recherche du « CREDDI » et du « CAGI », plus spécifiquement les travaux concernant les politiques publiques locales et régionales) Cap Excellence consulte les experts de l'Université des Antilles et favorise l'insertion des étudiants, de la Licence au Doctorat.

Une convention de partenariat a été mise en place avec pour objectif de fixer les modalités entre la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, le Centre de Recherche en Economie et Droit du Développement Insulaire « CREDDI » et le Centre d'Analyse Géopolitique et International « CAGI » de l'Université des Antilles. Au cours de l'année 2022, les étudiants de l'Université des Antilles ont collaboré étroitement durant 6 mois avec la Direction de la Prospective Territoriale à la mise en place du projet de l'Observatoire Territorial.



## COTECH / COPIIL

Ainsi, l'Observatoire Territorial mènera en lien avec ses partenaires, des ateliers de travail potentiellement initiateurs de projets novateurs.







# SOUVERAINETÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRES

La pandémie du COVID-19 qui ravage le monde, avec les limitations liées à la libre circulation des biens et des personnes et les contraintes importantes qu'elles imposent, est venue nous rappeler à juste titre la nécessité de « compter avant tout sur nos propres forces » pour assurer une bonne alimentation à la population.

A l'heure de la spécialisation à outrance des territoires et des pays tournés vers le libre échange dans un monde globalisé, on a pu observer les limites de cette stratégie et des politiques publiques qui étaient déployées, tant au niveau de la sécurité alimentaire qu'en matière environnementale.

Les plus anciens se souviennent de la période 1940-1943 « an tan Sorin » pendant laquelle un blocus maritime avait isolé notre archipel du reste du monde.

Les guadeloupéens ont résisté, se sont nourris et organisèrent des filières de production ainsi que des circuits de commercialisation internes afin de subvenir à leurs besoins.

L'évolution de la recherche agronomique, les nouvelles techniques de production, la modernisation des structures, la mécanisation sont autant de facteurs de progrès qui vont dans le sens d'une trajectoire positive vers l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

D'ailleurs nous disposons actuellement d'atouts indéniables tels que :

- Le réseau hydrographique de la Basse-Terre,
- Le réseau d'irrigation en Grande -Terre,
- Une structure d'exploitation façonnée par les réformes foncières successives qui ont permis l'allocation des terres agricoles aux paysans en propriété ou en fermage,
- De jeunes exploitants formés au Lycée agricole, dans les CFFPA ou les Maisons familiales rurales.

En définitif il existe un fort potentiel humain, technique, matériel et foncier pour servir de socle au développement de notre production agricole et à sa transformation, pour laquelle des projets tels que : l'Agropark Caraïbes Excellence ou Lizin santral sont en cours de réalisation.

La souveraineté alimentaire se présente comme le droit des peuples à :

- Une alimentation saine et culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables,
- Définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires,
- Mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leur population.

Elle repose sur la reconnaissance pour chaque territoire du droit de se donner les moyens de produire pour ses habitants leur propre nourriture aux conditions qu'ils choisissent, en toute autonomie, et ce à travers les politiques agricoles

qui leur semblent les mieux adaptées pour garantir la sécurité alimentaire.

Avancer vers la souveraineté alimentaire c'est donc une question de choix de développement.

Il conviendra d'obéir aux lois économiques qui veulent que la demande précède l'offre, et qu'à ce titre le consommateur apprenne à faire le « bon choix » en matière d'alimentation, pour sa santé mais aussi, pour des raisons de patriotisme économique et culturelle.

C'est donc un vaste chantier qu'ouvre la Communauté d'Agglomération Cap Excellence avec son Programme Alimentaire Territorial (PAT) et son Programme d'Éducation Alimentaire (PEA), qui présentent des perspectives pertinentes pour permettre de tendre vers la souveraineté alimentaire, si c'est le choix du consommateur.

C'est une invitation à produire, à manger bien et mieux, des produits du terroir, de qualité.

SÉCURISEZ VOTRE AVENIR.

**INVESTIGATION  
PRÉVENTION  
CONSEIL  
COORDINATION**

**IP2C**

- DIAGNOSTICS IMMOBILIERS AVANT VENTE ET LOCATION
- DIAGNOSTICS AMIANTE AVANT TRAVAUX ET DEMOLITION
- GESTION DU DTA
- EXPERTISES IMMOBILIÈRES
- COORDINATION SPS

LE RÉSEAU **DEMOLDIAG**  
LES SPÉCIALITÉS DU RÉPÉRAGE AMIANTE 2007

Gestion Coordination SPS

**0590 909 612** @IP2C\_971 @IP2CGUADELOUPE  
CONTACT@IP2C-GUADELOUPE.NET  
WWW.IP2C-GUADELOUPE.NET

**HYDROTEC**

**CONCEPTION & RÉALISATION  
MAINTENANCE**  
stations de traitements  
et pompage d'eau

TEL. : 0690 65 30 70  
FAX. : 0590 32 70 25  
hydrotec.fwi@orange.fr

**CAZARENNOV**  
Antilles - Guyane

**LE PRO DE LA RÉNOVATION**

Avant      Après

Tél. : 0590 60 50 55  
35, rue de l'industrie ZI Jarry  
97122 Baie-Mahault  
Email : cazarenov971@gmail.com



# SFI Group

Votre partenaire  
Informatique



La société SFI est une société de service d'ingénierie informatique disposant de solides compétences à l'échelle locale, fournissant des progiciels pour les collectivités locales et territoriales sur le secteur Antilles-Guyane (Villes, Syndicats, EPCI, CDG, Conseils Départementaux et Régionaux), en étant le distributeur exclusif d'un grand nombre d'éditeurs leaders au niveau national sur leurs segments de marché, tel que CIRIL Group, COSOLUCE, ARCHE MC2, LANTEAS, DECALOG, SRCI, VICI, EDICIA, NAUTILUX, ORDIGES ...

### **Des outils totalement innovants et performants**

Sur le marché des sociétés de service d'ingénierie informatique dédiées aux collectivités locales, la société SFI se démarque en offrant des solutions innovantes et pérennes, afin de permettre aux ordonnateurs, aux DGS, aux chefs de service et également à l'ensemble des agents de mieux gérer et de mieux piloter leurs différents services. Avoir une visibilité sur l'ensemble des services, quel que soit le lieu où vous vous trouvez, c'est désormais possible grâce à ces nouveaux outils utilisant les dernières technologies permettant de disposer en temps réel des tableaux de bord disponibles sur ordinateur, tablette ou smartphone.

SFI est un partenaire de premier plan pour entrer dans l'ère de la dématérialisation et d'une gestion plus responsable de l'environnement en offrant des outils de dématérialisation pour l'ensemble des missions confiées aux structures du secteur public.

Aujourd'hui, les big data couplés aux techniques de l'intelligence artificielle nourrissent de nouvelles ambitions pour la ville de demain. Aussi, SFI s'est positionnée très tôt sur les chantiers d'avenir pour promouvoir la Smart City ou « ville connectée ». Ses partenariats avec des sociétés informatiques au niveau national lui permettent de profiter de leurs investissements importants en recherche et développement.

SFI a pu notamment mettre en avant par ce biais des outils de gestion prédictifs pour les polices municipales, par exemple, qui s'inscrivent pleinement dans une logique de prévention et d'anticipation des risques.

Autre exemple de performance, concernant cette fois les Ressources Humaines : SFI dispose d'outils de dernière génération, permettant de reconstituer la carrière d'agents de la fonction publique. L'un de ses partenaires, CIRIL, est en effet leader en matière d'informatisation des Centres de Gestion sur le marché national, les accompagnant dans leur mission principale de gestion de carrières.

Gage de sérieux et de compétences, SFI équipe ainsi les collectivités locales et territoriales sur les trois départements : Guadeloupe, Martinique et Guyane, en respectant totalement la réglementation et en étant en parfaite conformité avec les services de l'État.

### **Des collaborateurs compétents et à l'écoute des clients**

La société SFI s'attache à ce que le transfert de compétence entre ses partenaires et ses collaborateurs soit fait régulièrement

compte tenu de la réglementation qui évolue très vite. Les collaborateurs de SFI, en veille technologique, sont formés tant sur les logiciels que sur les nouvelles normes réglementaires et sur les aspects « métier ». Ceci leur permet ainsi d'offrir une assistance et un conseil de qualité, et de mieux appréhender les besoins et demandes de leurs clients. Une fois les logiciels installés, les utilisateurs ne sont pas livrés à eux-mêmes, ils sont accompagnés pas à pas. En effet, les collaborateurs de SFI sont toujours présents pour les aider dans l'utilisation de l'outil, dans leur quotidien professionnel ou dans leurs éventuelles difficultés ponctuelles.

Les mots d'ordre de SFI sont : écoute, réactivité et compétence.

### **Des solutions modulables**

Les solutions que présente SFI sont modulables et s'adaptent à la taille de la collectivité locale. Par conséquent SFI est capable de mettre en place un outil métier tant pour une petite collectivité telle que la commune de Capesterre de Marie-Galante que pour une collectivité locale de taille plus importante, comme la CTM, issue de la fusion entre le département et la région Martinique.

Les solutions proposées respectent les obligations légales, mais proposent également des options pour s'adapter au fonctionnement et préférences de chaque client (Édition spécifique, activation ou non de certaines fonctionnalités, affichage différent, logo sur les éditions, alertes personnalisables, etc.)

### **Salons des maires et des collectivités locales**

SFI est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié en matière d'outil de gestion informatique pour les collectivités locales et territoriales en Guadeloupe, Martinique et Guyane.

Depuis plusieurs années, la société SFI est d'ailleurs exposant au salon des maires et des collectivités locales de France à la porte de Versailles et vous accueille sur son stand avec son partenaire CIRIL pour vous présenter ses logiciels. SFI est également présent au salon des maires et des collectivités de Guadeloupe qui se tient au WTC à Jarry.

### **Un interlocuteur unique et une gamme d'outils variés**

Avec un seul interlocuteur, les projets concernant plusieurs entités d'une structure sont plus facilement menés à bien : connaissant chaque produit utilisé, SFI peut plus aisément aider son client à trouver un fonctionnement alliant plusieurs de ces outils (par exemple tout projet de dématérialisation devant lier un logiciel de finances publiques à un parapheur, ou un projet d'analyse des coûts devant faire interagir un logiciel RH et un logiciel de Finances).

S'adresser à SFI c'est pouvoir avoir un même interlocuteur informatique pour les différents services : SFI propose des solutions dans des domaines variés, tels que les Finances publiques, Ressources humaines, E-administration, Caisse des Écoles, Services techniques, Patrimoine, Signatures électroniques, Dématérialisation, Services à la population, Médiathèques, Police, Cuisines Centrales, Relation Citoyen, ...

**SFI Group**  
Immeuble Salamandre - Zac de Houelbourg Sud  
97122 BAIE-MAHAULT

**Tél : 0590 94 98 45 Fax : 0590 81 06 07**  
**Site web : [www.sfi-ag.fr](http://www.sfi-ag.fr)**  
**Contact : [contact@sfi-ag.fr](mailto:contact@sfi-ag.fr)**